

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 24 juin 2016

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 24 juin 2016, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Etaient présents : M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Etaient absents : M. Paul FLAMÉRIEN qui donne procuration à Mme Catherine PAZDZIOR, M. Laurent GOUVERNEUR qui donne procuration à Mme Anne LEDUC

La séance est ouverte.

M. le PRÉSIDENT : Chers collègues, vous êtes tous présents, je vous en remercie. Ce léger retard est dû au nombre conséquent de sujets à étudier, je vous prie de m'excuser.

Je ne pouvais débiter cette matinée sans signaler plusieurs faits marquants : le Brexit, événement assez dramatique sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, et le décès d'Edgard Pisani, événement singulièrement marquant pour la Haute-Marne.

Tout a été dit sur Edgard Pisani et sur ce qu'il a fait pour la Haute-Marne au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Il y a laissé un souvenir impérissable, autant pour ses travaux à Saint-Dizier et le début du Vert-Bois, que pour les adductions d'eau. C'était un préfet jeune, dynamique, qui allait faire du sport avec les jeunes de Chaumont, un homme très engagé aux côtés des industriels. Il a profondément et durablement marqué la Haute-Marne, puisqu'il a exercé plus de six ans en tant que préfet et deux fois en tant que sénateur.

Il se trouve que cette nuit, Monsieur le Maire de Chanoy, Président de l'association des maires du canton, est décédé brutalement, d'une crise cardiaque, je crois. Par conséquent, nous allons associer à la mémoire de Monsieur Pisani celle de Monsieur le Maire de Chanoy, que je connaissais très bien. Il était bien sympathique, n'avait que 66 ans.

Pour ces deux motifs, je vous demande d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. Deux excuses doivent vous être présentées. Paul Flamérian, qui se trouve à l'assemblée générale de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), donne pouvoir à Madame Pazdzior. Recevez également les excuses de Laurent Gouverneur, qui donne procuration à Madame Leduc.

Je vous remercie. Je vais donc vous proposer un propos introductif puis nous lancerons la discussion, étant entendu que Madame Le Préfet arrivera pour déjeuner, puis présentera son rapport.

Mesdames et Messieurs les vice-présidents,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues,

Mesdames et Messieurs qui nous font l'honneur de venir nous écouter et participent, en cela, à nos travaux,

C'est un grand plaisir de vous retrouver toutes et tous à l'occasion de cette séance plénière consacrée à l'examen du compte administratif 2015, comme à l'ensemble des thèmes qui font l'actualité du Conseil départemental.

Les 19 rapports présentés à votre examen ce matin ont un point commun, au-delà de la grande diversité des sujets traités : chacun illustre concrètement l'utilité de notre Département recentré sur la double compétence de la solidarité sociale et territoriale, qui prend vraiment tout son sens dans un territoire à taille humaine comme la Haute-Marne.

La loi relative à la Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe), du 7 août 2015, a fait et fait encore couler beaucoup d'encre, en particulier sur la délimitation précise des périmètres d'action respectifs de la Région et du Département, qui ont perdu leur clause générale de compétence. Force est de constater que nous conservons de fait une pleine capacité de mobilisation pour accompagner les communes et leurs groupements, les associations et tous nos concitoyens.

Les intempéries des 7 et 8 juin derniers ont frappé durement un certain nombre de communes et leurs habitants. Dès le lendemain, j'ai écrit à chacun des maires afin de les assurer du soutien du Département et de mieux connaître l'ampleur des dégâts sur les bâtiments et équipements publics. Les informations remontent peu à peu et d'ici la mi-juillet nous aurons une vision assez globale du bilan de cette catastrophe naturelle.

Du fait de grèves SNCF, je suis rentré de Paris un jeudi, en voiture. J'en ai profité pour visiter une commune sinistrée, Autreville-sur-la-Renne, garait la voiture à un endroit où la veille, se trouvaient deux mètres d'eau. Les photos attestent de dégâts tout à fait considérables. Par

chance, le maire était en réunion de crise avec ses adjoints et ses maires délégués et nous avons pu discuter. J'ai pu toucher la réalité des difficultés de toutes ces communes. Il s'agissait d'Autreville-sur-la-Renne, mais je pourrais parler de Buxières, de toutes les communes de la Vallée de la Renne et de bien d'autres, dont certaines se situent à l'autre extrémité du département.

Face à de telles circonstances, la solidarité départementale doit à mon sens être engagée dans les meilleurs délais, afin que la population puisse retrouver, aussi rapidement que possible, un usage normal des services possibles de proximité. Je pense aux voiries et aux équipements publics ainsi qu'aux équipements pas assurés car non assurables.

A ce sujet, puisque Monsieur le Préfet de Région nous a fait l'honneur de visiter une seconde fois la Haute-Marne, je lui ai demandé de dé plafonner les aides aux communes pour ce type de sinistre. Les communes, vous le savez, ont l'obligation légale d'assumer 20 % des travaux nécessaires, or au vu de l'ampleur des dégâts, ce taux ne pourra, par endroits, être atteint. Monsieur le Préfet de Région m'a répondu ce matin avoir pris bonne note de ma demande et qu'il tenterait de faire le nécessaire à Paris. Rien n'est donc certain, mais Madame le Préfet et moi-même sommes très attentifs à ces sujets particulièrement importants.

Face à de telles circonstances, le Département conserve la possibilité de créer un fonds d'urgence afin de porter assistance aux communes et communautés de communes reconnues par le Gouvernement en état de catastrophe naturelle. C'est ce que je vous propose aujourd'hui, pour des travaux d'investissement à hauteur de 300 000 €, dans un premier temps tout au moins.

Si vous en acceptez le principe, nous discuterons lors de la commission permanente de juillet d'un règlement détaillé. L'objectif, très clair, est d'aider les communes ; le règlement fixera les modalités de notre soutien.

En votre nom à tous, j'ai sollicité Monsieur le Préfet de Région au sujet du dé plafonnement des aides. Madame le Préfet sera sans doute en mesure de nous renseigner cet après-midi plus en détail sur le soutien de l'Etat aux communes sinistrées. Elle présentera en effet, comme il est de tradition chaque année, le rapport d'activité des services de l'Etat.

Evidemment, du niveau d'aide de l'Etat dépendra en partie le nôtre. Comme toujours, notre assemblée s'efforce d'agir en bonne intelligence avec le représentant du Gouvernement, en complémentarité et efficacité.

L'efficacité est l'une des ambitions de notre majorité, le plan Haute-Marne numérique en est un exemple réussi. Comme nous l'avons promis en 2009, l'Internet haut débit est disponible presque partout et pour tous, pour plus de 99 % des lignes, hors les agglomérations

bragarde et chaumontaise, couvertes par l'initiative privée (zones AMII).

Dans le cadre du comité France très haut débit, dont je fais partie et qui examine la pertinence des projets portés par les collectivités en ce domaine au regard des objectifs fixés par l'Etat, je mesure à quel point la Haute-Marne est en avance sur ce sujet déterminant pour l'attractivité. Nous n'en avons pas pris assez conscience.

Alors que le plan se termine, j'ai souhaité qu'un effort de communication soit réalisé en ce sens, d'où la publication, dans le JHM, d'un carnet central qui permet à chacun de nos concitoyens de connaître le débit disponible dans sa commune. Un encart web est également présent sur la page d'accueil du site de ce même journal pendant quinze jours. Chaque ouverture de site sera aussitôt signalée aux habitants par l'intermédiaire de la presse à partir du mois de juillet.

Parce qu'il s'agit de l'investissement public le plus important jamais porté par le Département, avec près de 70 M€, il est évident que nous devons rendre compte à nos concitoyens des résultats obtenus et ceci précisément.

Pour renforcer plus largement l'attractivité de la Haute-Marne, Anne-Marie Nédélec, notre première vice-présidente, a accepté et je l'en remercie, de travailler avec le service communication à une campagne nationale. Que celles et ceux que le sujet intéresse se rapprochent d'elle pour former ce comité opérationnel qui travaillera sur la stratégie et le plan de communication.

Pour la parfaite transparence de cette opération, d'environ 150 000 €, je vous proposerai un rapport détaillé pour une commission permanente. L'objectif est de tenir un calendrier pour octobre/novembre.

D'aucuns me reprochent parfois de ne pas assez communiquer. C'est sans doute vrai, j'ai mes défauts, mais je tenais à ce que le plan Haute-Marne numérique soit terminé avant de vous proposer cette campagne. Pour vous le dire comme je le pense, nous devons nous démarquer en proposant une marque Haute-Marne, certes verdoyante, giboyeuse et accessible, mais aussi moderne et attirante pour les investisseurs et les citoyens en quête de qualité de vie.

Le plan Haute-Marne numérique étant une réussite, mes collègues des autres conseils départementaux de la Région Grand Est m'ont demandé d'animer un groupe de travail sur ces questions. Je l'ai réuni mercredi au Sénat.

Vous savez que le Président de la Région, Philippe Richert, propose que nous unissions nos efforts pour lancer dans les prochains mois une délégation de service public qui permettrait, d'ici la fin de la mandature, d'apporter la fibre optique (FTTH) à l'ensemble des habitants de la région.

Nous en avons largement discuté lors de la visite du Président de la Région à l'occasion de l'inauguration du pôle technologique de Nogent. Je n'insiste pas, si ce n'est pour que chacun prenne conscience, aussi, des atouts de la Haute-Marne.

J'entends de nombreuses critiques : oui, nous avons beaucoup à faire pour essayer d'améliorer le quotidien de nos concitoyens, en complémentarité des efforts individuels de chacun pour construire son avenir, en soutien aussi au rôle déterminant de l'initiative privée, c'est-à-dire de l'investissement des entreprises.

Nous pouvons aussi choisir de regarder ce qui réussit, de le promouvoir, de le faire connaître et reconnaître.

C'est le sens de cette campagne promotionnelle, qui sera celle de toute la Haute-Marne et de tous les Haut-Marnais et pas seulement celle du Conseil départemental.

Des contacts ont été pris avec les principales villes et agglomérations. Nous allons également impliquer les chefs d'entreprise et les acteurs du territoire dans cette initiative qui a aussi pour objectif d'illustrer la fierté d'être haut-marnais.

Faire et savoir-faire pour lutter concrètement contre les discours populistes des extrêmes qui jettent le discrédit sur l'action publique. Face à cette stratégie de repli sur soi qui joue sur les peurs, essaie de diviser la société en autant de camps adverses, souffle sur les braises de la passion égalitariste, si prompt à enflammer les esprits dans notre pays, je suis d'avis qu'il faut opposer une attitude responsable et transparente, qui montre, chiffres à l'appui, la réalité.

Faire confiance à l'intelligence et au discernement de nos concitoyens, qui savent très bien faire la part des choses.

Quand j'évoque l'efficacité du Conseil départemental, je me réfère au compte administratif par exemple. En fonctionnement, nous avons stabilisé les dépenses, hors champ social, à 168,6 M€, tandis que nous avons maintenu un effort d'investissement de 54 M€, soit un niveau supérieur à la moyenne des départements de la même strate, malgré une forte baisse de la dotation globale de fonctionnement, qui recule de 2,2 M€ en 2015, après avoir déjà été réduite d'1,7 M€ en 2014.

Malgré ces difficultés, les prestations sociales sont payées par le Département en temps et en heure à la CAF, laquelle les verse aux bénéficiaires. Dans le même temps, pas moins d'une dizaine de départements n'ont plus les moyens d'assurer leurs obligations et votent de quoi tenir neuf ou dix mois. Pourtant, en 2015, les dépenses sociales sont encore en hausse de 4 % en Haute-Marne, à 88,4 M€, soit 52 % de la section de fonctionnement.

En ce domaine, je souhaite également, Monsieur André Noiro, Président du conseil

d'administration du SDIS, mettre en lumière la hauteur de la contribution, temporaire bien sûr, du Conseil départemental, qui passe de 5,3 à 6,1 M€ en 2015. Autant dire que notre assemblée a fait du soutien aux missions de sécurité civile rendues par nos sapeurs-pompiers, que nous remercions et félicitons d'ailleurs, une véritable priorité.

Le taux d'exécution s'établit à 98 % en fonctionnement et à 82 % en investissement. Dans le même temps, le Département s'est désendetté de 6,7 M€, pour un encours de 41 M€ au 31 décembre 2015.

En effet, comme vous le savez, le projet Animal'Explora chemine lentement, mais j'espère sûrement, et tant que le plan de financement de notre partenaire privé reste à boucler, nous suspendons le lancement des opérations portant sur la réalisation des équipements publics du projet, hors les opérations de viabilisation, menées dans un souci de valoriser le site.

C'est en particulier pour cette raison que le rapport I-9, consacré à la décision budgétaire modificative, vous propose l'inscription du résultat positif de 3,8 M€ de l'exercice 2015. Les services ont été attentifs à ne pas l'inscrire en « excédent », puisque nous avons en réalité emprunté 3 M€ de trop, profitant d'un taux à 0 %.

En fonctionnement, 1,9 M€ supplémentaires sont soumis à votre examen, principalement pour la mise en œuvre de la loi d'adaptation à la société au vieillissement. 994 000 € sont prévus à cet effet. Nous aurons l'occasion d'en discuter en détail puisque le rapport V-1 y est consacré.

Je voudrais également saluer le dynamisme et le talent des équipes de la ville de Saint-Dizier et de son agglomération pour l'exposition d'envergure nationale *Austrasie, le royaume mérovingien oublié*, que je vous propose d'ailleurs de soutenir et surtout de visiter à partir du 16 septembre. Notre revue, *Ligne directe*, réserve un traitement tout particulier à cette exposition de grande qualité. Le rapport I-9 détaille l'ensemble des autres opérations prévues pour l'année 2016.

En investissement, 2,4 M€ supplémentaires vous sont proposés afin de financer deux opérations majeures :

- le *Réseau numérique des collèges*, qui permettra aux 23 établissements que nous gérons de former un seul et même réseau d'échange d'informations relié par la fibre optique. Concrètement, vous est proposé l'accès pour tous les collégiens au très haut débit, avec une première tranche de travaux de 400 000 € sur un budget total de 700 000 €.
- La seconde opération concerne une série d'interventions de sécurisation du réseau routier. Nous annonçons d'ailleurs à la presse, chaque mardi depuis fin

mai, les travaux, même minimes, prévus au cours des huit prochains jours, afin que nos concitoyens disposent en temps utile de toutes les informations disponibles.

Pour toute information fiable sur les activités de la troisième Commission, interrogez Bernard Gendrot, auteur d'une très bonne interview. Merci, Monsieur le vice-président en charge de ces questions.

Plus spécifiquement, la réhabilitation du pont de Luzy-sur-Marne, sujet que nous n'oublions pas malgré l'absence de Paul aujourd'hui, pourrait mobiliser 400 000 € dès cette année. Cet ouvrage d'art illustre la politique du Département, toujours au côté des communes et de leurs groupements, surtout lorsque l'Etat se défausse.

Voilà pour la présentation générale que je souhaitais vous livrer avant d'engager la discussion. Permettez-moi, concernant le détail des rapports, d'en évoquer brièvement trois.

Au titre de la deuxième commission, qui supervise le fonctionnement du laboratoire d'analyses, je constate avec plaisir la forte réduction du déficit annuel. « Seuls » 50 000 € doivent être apportés afin d'équilibrer le budget 2015. C'est un très net progrès puisque le déficit atteint d'ordinaire plus du double. A ce rythme, nous serons à un niveau excédentaire dans deux ans. Merci aux élus de la deuxième Commission et aux équipes pour les efforts déployés en ce domaine, notamment à la suite du séminaire départemental d'octobre 2015.

La deuxième Commission est également compétente pour assurer l'efficacité du partenariat existant avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), instance présidée par notre chère collègue Yvette Rossigneux, dont je tiens publiquement ici à saluer le dévouement et l'engagement pour améliorer la qualité de ce quasi service public.

A l'issue de notre séminaire d'octobre 2015, nous étions convenus que le CAUE exercerait ses missions dans le cadre suivant :

- fournir gratuitement son expertise aux particuliers et aux collectivités pour ce qui concerne les autorisations d'urbanisme et les projets publics d'aménagement, le financement étant assuré par la taxe d'aménagement et non plus par les cotisations des communes ;
- facturer selon une nouvelle grille et de manière distincte les conseils aux particuliers et aux collectivités concernant la mise en valeur de leur patrimoine.

Grâce notamment à l'engagement d'Yvette Rossigneux et de tous les conseillers départementaux présents et très actifs au CAUE, nous avons le plaisir d'examiner aujourd'hui le projet de convention pluriannuelle 2016-2020 qui redéfinit le cadre de notre partenariat.

C'est pour moi l'occasion de souligner que la mutualisation entre nos services et ceux du SDIS, par exemple, aurait parfaitement vocation à concerner également les associations partenaires, pour peu que les conseillers départementaux siégeant dans ces diverses instances considèrent cette bonne pratique comme adaptée aux circonstances particulières de chaque structure. En d'autres termes, et c'est une proposition que je vous adresse, le Conseil départemental et les associations partenaires ont à mon sens vocation à renforcer les partenariats existants dans le double intérêt de partager les connaissances et les talents des équipes, tout en limitant les coûts au niveau de services équivalents.

Mes chers collègues, je ne saurais conclure ce propos liminaire sans évoquer deux difficultés. Le rapport II – 4 vous propose le retrait du Département de l'Établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA). Sur ce point, un sérieux désaccord a été constaté le 10 juillet 2015 au travers de l'avis défavorable rendu concernant les projets de ralentissement des crues.

Pour le dire très clairement, mais sans polémique, ces projets servent les territoires situés hors de notre département et représentent pour nous, au plan agricole et financier notamment, un net désavantage. Nous avons considéré, le 10 juillet 2015, que le coût de ces opérations était par ailleurs très excessif au regard du faible impact en termes de limites opposées à la montée des eaux en cas de crues majeures. Je vous propose aujourd'hui de tirer les conséquences de cette situation et de quitter cet établissement public.

La seconde difficulté, je devrais plutôt parler de regret, concerne le dossier de la centrale de Clairvaux, dont nous ne pouvons pas ne pas parler. Sur la méthode, je regrette vivement que Monsieur le Ministre ait fait si peu de cas de la mobilisation des départements et des communes concernés et de leurs personnels. Bien sûr, une décision de l'État appartient par définition à l'État, mais quelle incapacité au dialogue de ce gouvernement qui donne par ailleurs et en permanence des leçons de démocratie et de transparence ! Le Président de la République en a quasiment convenu d'ailleurs.

Sur le fond, nous avons, avec mon collègue Charles Guené, exercé notre droit d'accès aux établissements pénitentiaires, comme tout parlementaire en a la possibilité. Nous avons pris le temps nécessaire pour découvrir le site et constater l'ampleur des travaux nécessaires.

Je dois vous dire, en toute franchise, que l'hypothèse d'un maintien du site a été évoquée, certes brièvement, alliée à une demande de cofinancement auprès des collectivités.

Pour ce qui me concerne, au vu de l'importance économique et sociale du site, j'étais prêt à examiner sérieusement cette option et le cas échéant, à solliciter votre autorisation. L'État en a décidé autrement ; c'est son droit, exercé cependant sans ménagement, ni envers les personnels, ni envers les territoires concernés.

Dans notre collectivité, je remercie les vice-présidents, les membres de la première Commission et les élus qui siègent dans les organismes de concertation avec le personnel. Nous nous efforçons de rester à l'écoute des demandes légitimes des 1 200 collaborateurs de notre Département.

Je voudrais remercier très singulièrement Stéphane Martinelli, qui s'est beaucoup occupé de la question de Clairvaux. Sa présence aux côtés du personnel et des élus a été très appréciée.

L'exercice est donc stimulant pour Monsieur le Directeur général. Je voudrais évoquer nos 1 200 collaborateurs, dans un contexte où le Président souhaite la stabilité de la masse salariale. Dans le cadre d'une relation de respect et de confiance, les compromis se dégagent pourtant pour continuer d'aller de l'avant.

C'est dans cet esprit que nous aborderons également le rapport réservé à l'avenir du site de la Mazerie. Je ne reviendrai pas sur les faits, connus de tous et présentés de manière détaillée dans les documents de séance, qui sont publics.

Simplement, j'ai souhaité que l'assemblée départementale dispose de tous les éléments nécessaires pour prendre une décision bien conçue, c'est-à-dire qu'elle puisse évaluer d'éventuelles alternatives à la réalisation des travaux par nous-mêmes.

En effet, nous maintiendrons quoi qu'il arrive notre soutien aux séjours pour les jeunes Haut-Marnais. Il n'a jamais été question de changer quoi que ce soit à l'objectif, mais simplement de réviser, ou pas, les modalités de mise en œuvre de cette politique publique.

Personnellement, ma seule ambition sur ce dossier est atteinte : vous disposez de tous les éléments pour prendre la décision la plus éclairée possible, avec toute l'objectivité nécessaire quand il s'agit de défendre les intérêts du Département.

Je vous remercie et j'ouvre la discussion. Qui demande la parole ? Monsieur Martinelli.

M. Stéphane MARTINELLI : Je voudrais d'abord revenir sur les inondations et les phénomènes particulièrement violents ayant frappé Buxières-lès-Villiers, Villiers-le-Sec, Autreville-sur-la-Renne, Valdelancourt, où plus d'une centaine de millimètres d'eau, tombés en très peu de temps, ont donné lieu à deux mètres d'eau à Autreville-sur-la-Renne. Ce phénomène a ensuite touché toute la vallée.

Les collectivités de Haute-Marne ont accusé des dégâts très importants, à la fois sur les biens assurables, mais aussi et surtout sur des biens non assurables et affectant les particuliers. Il y a trois ans, une dizaine de maisons avaient été touchées à Rennepont lors d'inondations, seize le sont aujourd'hui.

La loi GEMAPI, dont l'application repose sur les communautés de communes, devrait à mon sens impliquer également les syndicats de bassins versants. Les inondations ayant touché Rennepont sont en réalité consécutives à des pluies tombées à quinze kilomètres en amont et non sur notre territoire-même. La rivière, ordinairement de 7 mètres de large, a atteint 100 mètres en fin de vallée et des hauteurs d'eau de 70 centimètres.

Toutefois, je vois deux raisons d'espérer.

La France reste un grand pays : tous les services de secours ont parfaitement fonctionné, qu'il s'agisse des services de l'Etat, des services gérés par le Conseil départemental ou des services communaux.

D'autre part, les Français, s'ils peuvent paraître individualistes dans leur quotidien, savent faire preuve d'une solidarité décisive lors de tels événements. Nous l'avons observé dans tous nos villages. Vous avez eu l'occasion d'en discuter avec Patrice Closs, le maire d'Autreville-sur-la-Renne, où spontanément, des villageois de la commune et d'autres communes viennent aider.

Je voudrais faire un point particulier sur l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle. Dans la Vallée de la Renne, quatre communes sont concernées : Autreville-sur-la-Renne (et ses villages associés de Valdelancourt et de Saint-Martin), Lavilleneuve-au-Roi, Montheries et Rennepont.

De façon incompréhensible, la commission nationale, réunie de façon extraordinaire, n'a pour l'instant pas reconnu le village de Lavilleneuve-au-Roi, ce qui ne met pas son maire, Patrice Pensée, dans une situation facile vis-à-vis de ses administrés, notamment de ceux touchés par les inondations. Je voudrais dire ici que si son dossier n'a pour l'heure pas été retenu, c'est à cause de données Météo France manquantes pour sa commune, bien que l'inondation ait été causée par l'eau tombée à 7 ou 8 kilomètres. Je voulais le dire et que cela soit entendu.

J'aimerais me faire le porte-parole de l'ensemble des maires des communes touchées et vous remercier, Monsieur le Président, de vous être déplacé dans les communes principalement touchées et d'avoir spontanément écrit pour expliquer que vous proposeriez la création d'un fonds à nos collègues conseillers départementaux. Je n'ai pas de doutes sur l'issue du vote et les en remercie par avance.

Je vous remercie également pour votre initiative auprès du Préfet de Région afin de déplaçonner les sommes qui resteraient dues par les communes. Pour bien connaître celle d'Autreville, je sais que certaines difficultés ne pourront être surmontées, le montant des travaux étant trop important.

En ce qui concerne Clairvaux, j'ai été reçu à vos côtés par le Garde des Sceaux. Je

regrette fortement que nous n'ayons pu obtenir un chiffrage contradictoire, comme cela avait été annoncé, mais uniquement des montants en millions d'euros sans détails, interdisant de fait aux départements de la Haute-Marne et de l'Aube d'analyser la validité du chiffrage annoncé. Il me semblerait pourtant normal que l'Etat permette aux représentants du peuple que sont les députés, et aux représentants des collectivités que sont les sénateurs, d'avoir accès à ces informations. L'absence de confiance en nos grands élus par les administrations centrales de l'Etat peut légitimement inquiéter.

De plus, contrairement à ce que soutient le Garde des Sceaux, je maintiens qu'il est possible d'effectuer des travaux par tranches. Vous avez visité la maison centrale de Clairvaux et avez observé que les deux bâtiments sont étanches l'un de l'autre, alors même que le Ministre affirme que des travaux obligeraient à une fermeture du site de 3 à 5 ans. En 2003, des travaux ont pourtant eu lieu dans des bâtiments de manière simultanée au niveau du rez-de-chaussée et des étages.

Les mesures d'accompagnement dans le cadre d'une fermeture sur cinq ans et les possibilités de mutation des agents sur d'autres sites pénitentiaires (Nancy, Dijon, Joux-la-Ville, Auxerre) ont clairement la vocation de vider la prison de ses surveillants pour pouvoir, ensuite, la vider de ses détenus. Mon sentiment est que ce délai annoncé de 5 ans sera ramené à 18 ou 24 mois maximum.

Enfin, je souhaite mettre en avant un argument avancé par Philippe Richert. Certes, Clairvaux n'a pas bénéficié d'investissements suffisants dans les quarante dernières années. Pour autant, l'état de la centrale se situe dans la moyenne de ce qui est acceptable, puisque pendant les inondations, une maison centrale neuve était sous les eaux quand la prison de Condé-sur-Sarthe ne comptait qu'une moitié d'effectif car au-delà, la gestion des détenus est problématique. Aucune de ces situations ne concerne Clairvaux.

Pour revenir sur l'argument de Philippe Richert : même une fois le site fermé, les bâtiments resteront la propriété de l'Etat. Des millions d'euros devront alors être injectés pour que ce site ne reste pas en friche, ou même pour qu'il soit démonté.

Maintenir l'activité pendant cinq ans coûterait entre 10 et 16 M€. Au total, la reconstruction d'une maison centrale se monte donc à 30 M€.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur Martinelli. Qui demande la parole ?
Monsieur Fuertes.

M. Nicolas FUERTES : Comme Monsieur Martinelli et vous-même, nous soutiendrons évidemment l'aide du Conseil départemental aux communes sinistrées par ces inondations. Notre rôle est de faire fonctionner la solidarité pour les territoires affectés, dont les maires auront besoin.

La perspective de catastrophes toujours plus nombreuses pourrait même nous amener à proposer une loi visant le déclouonnement du seuil à 80 % et à décider d'une clause d'exception qui permette, dans le cas d'un état de catastrophe climatique, que les communes soient remboursées à 100 % des travaux à réaliser.

Le sujet des assurances doit également être abordé. Elles sont très chères et beaucoup d'agriculteurs n'ont pas les moyens d'en disposer. Or ils perdent, dans ces situations, une part importante de leurs revenus. La mise en place d'une clause d'exception dépend de la solidarité nationale et ne relève donc pas de notre compétence, mais il est important de l'évoquer.

Concernant Clairvaux, nous sommes désolés de la fermeture d'un service public efficace et important en milieu rural, dans une zone particulièrement fragilisée. Nous l'avons signifié au Garde des Sceaux, qui nous a invoqué le coût et le problème de surcapacité de ce type de centrales. Nous lui avons répondu que si la fermeture de Clairvaux était justifiée par des raisons purement financières, il fallait construire un établissement dans le même secteur, afin d'impacter le moins possible ce territoire.

Il est dommage que l'Etat, qui compte de nombreux politiciens et hauts fonctionnaires franciliens et métropolitains, dénigre les territoires ruraux. Ce type de services publics convient tout à fait en zone rurale. Il permet d'isoler les prisonniers, de faire en sorte qu'ils soient mieux encadrés. Pour autant, les villes sont une fois de plus privilégiées, au détriment de la campagne.

Nous avons également évoqué avec le Garde des Sceaux le projet de prison en périphérie de Troyes, à Lavau, établissement que François Barouin désire fortement voir construire. Il est regrettable que Haut-Marnais et Aube ne se soient pas mis d'accord sur le fait que situer cet établissement dans le secteur de Bar-sur-Aube avantagera l'Aube sans pénaliser la Haute-Marne. Le Gouvernement a commis une faute en annonçant ce projet, le Garde des Sceaux l'a d'ailleurs reconnue. Une autre solution existe, mais l'Etat préfère déménager des territoires ruraux au profit de territoires bénéficiant d'ores et déjà de l'attractivité économique.

Autre service public de proximité menacé : la maternité de Langres. Encore une fois, la Haute-Marne pâtit de la fermeture de services. Si une décision nuit à notre territoire, le fait que le Gouvernement ou le décideur soit de mon parti m'importe peu. Je dis les choses comme elles doivent être. Je regrette la faiblesse de la mobilisation des élus concernant ce service qui impacte pourtant tout le sud de la Haute-Marne.

Elus de terrain attachés à ce que la ruralité puisse exister, à ce qu'un cadre de vie correct soit préservé pour nos concitoyens en zone rurale, nous devons nous battre pour maintenir les services, en dehors des idées de nos partis respectifs. Leur fermeture découragera les cadres d'y venir et les entrepreneurs d'y investir, dans un déclin irrémédiable. Ce déclin n'est pas une fatalité.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur Fuertes. Madame Robert-Dehault a demandé la parole, elle l'a, bien entendu.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT: Merci. Je voulais revenir sur votre projet de communiquer sur le haut débit en Haute-Marne, que je trouve naturellement excellent.

Les médias nous ont montré l'exemple d'autres départements ayant largement communiqué sur leur capacité à accueillir des citoyens en mal de bon air, de campagne, de paix et d'un autre art de vivre. Je participerai volontiers au comité.

M. le PRESIDENT : Merci, Madame Robert-Dehault, c'est une bonne nouvelle. Qui demande la parole ?

M. Paul FOURNIE : Ma collègue Céline Brasseur et moi-même avons visité la commune de Buxières-les-Villiers, évoquée par Stéphane Martinelli. Nous avons été déroutés de constater que ce sont les conséquences du ruissellement qui ont causé la totalité des dégâts.

Le déplafonnement des 80 % sera nécessaire pour cette commune, dont la taille ne permet pas de faire face à l'investissement représenté par les routes et chaussées à refaire, littéralement arrachées.

Nous devons par ailleurs réfléchir à la manière d'éviter ces dégâts. Le maire de Buxières-les-Villiers a observé, avec les acteurs de terrain qui connaissent la commune depuis des dizaines d'années, que là où se trouvait de la végétation, les dégâts étaient moins importants. Les responsables d'aménagement savent que les arbres, les racines, la pelouse, permettent de réduire ce type de problèmes. Nous continuons pourtant à agrandir les terrains agricoles au détriment de solutions naturelles efficaces de retenue des eaux.

Le Maire de Buxières-les-Villiers s'apprête à déposer un dossier de replantage de haies. Ne pourrait-on pas imaginer que le Département encadre et soutienne ce type d'initiatives afin de les développer à une échelle plus importante, de manière structurée ?

M. le PRESIDENT : Merci. Monsieur Fuertes redemande la parole.

M. Nicolas FUERTES : Comme Madame Robert-Dehault, je participerai volontiers à la commission.

M. le PRESIDENT : Anne-Marie Nédélec répertoriera les volontaires. Monsieur Hispart, du Groupe des Indépendants.

M. Luc HISPART : Je souhaite rappeler quelques règles de rigueur citoyenne de nos élus. J'ai eu l'occasion d'assister cette semaine à une commission dont le quorum n'était pas atteint et dont les absents n'avaient pas pensé à avertir de leur indisponibilité. Rappeler ces règles

permettra que cette situation ne se reproduise plus.

M. le PRESIDENT : Cela a été fait.

M. Luc HISPART : Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le PRESIDENT : C'est un point très important, notamment dans le cadre d'une commission d'appel d'offres. D'autres demandes d'interventions ?

(Aucune.)

(Madame Anne-Marie NÉDÉLEC s'absente et donne procuration à M. le Président)

Pour ce qui concerne Clairvaux, le Gouvernement est effectivement, Monsieur Fuertes, responsable de sa fermeture. Je ne veux pas polémiquer sur ce sujet. Quand une administration prend une décision, celle-ci est appliquée, au moins au niveau gouvernemental. Je cite souvent Jean de Lafontaine, qui disait « *Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage* ». A partir du moment où l'administration a décidé de la fermeture d'un établissement quel qu'il soit, elle trouvera toujours les arguments, même les plus mauvais, pour la justifier.

Prétendre investir 15 M€ pour fermer ce site dans cinq ans, c'est se moquer du monde. Cette décision n'impacte pas le Ministère de la Justice, qui détient la plus petite partie de Clairvaux et peut décider de laisser la prison à l'abandon. En revanche, que va faire le Ministère de la Culture de la partie qu'il possède ? Ils nous ont trahis, qu'ils ne demandent pas un soutien financier du Département ! Je laisserai l'Aube s'en charger.

Au fond, dans notre Département, la solidarité avec les communes se vit au quotidien. C'est pourquoi j'ai naturellement proposé à mes collègues la création d'un fonds de 300 000 €, qui atteindra peut-être 1 M€ en cas d'abondement du déplafonnement.

Certains départements ne contribueront pas au fonds, par manque de moyens. Afin de pouvoir investir pour les communes en cas de coup dur, il faut savoir conserver des réserves et regarder au loin, tel un capitaine de navire.

Vous avez évoqué la maternité ; c'est un vrai sujet. Dans le cadre de notre assemblée paritaire, je me suis tourné vers les femmes, lesquelles, à l'unanimité, soutiennent à la fois la fermeture en cas de danger, de risques ou de qualité insuffisante et la transformation de la maternité en service de périnatalité. Cette unanimité m'a poussé à ne pas m'opposer à cette fermeture, d'autant que Chaumont et Saint-Dizier bénéficient de l'ensemble des équipements adéquats.

Que l'on ne rende pas les politiques ou l'ARS responsables du fait qu'un nombre certain de femmes aillent accoucher à Dijon ! Pourquoi le font-elles ? Je n'en sais rien et ne leur

jette par la pierre. L'ARS a conclu de cette situation qu'il était préférable d'orienter celles qui le désirent vers Dijon ou vers Chaumont ou Saint-Dizier. Il ne faut pas se figer dans des certitudes. Certains sujets demandent d'être pris à bras le corps afin de trouver la meilleure solution.

Pensez-vous que cela me fasse plaisir de voir une maternité fermée ? Mais si c'est une nécessité pour rendre le meilleur service à nos concitoyens, pourquoi pas. Je ne suis pour rien dans le fait que Langres ne compte plus que 8 000 habitants, que la Haute-Marne se dépeuple et que les Françaises aient moins d'enfants. Cette évolution est d'ordre arithmétique.

Ayant contacté le maire de Buxières-les-Villiers, je suis au courant de l'importance des problèmes auxquels il doit faire face. Monsieur Fournié, vous abordez le sujet de la prévention. Vous savez, en tant que professeur d'histoire géographique, qu'à l'impossible nul n'est tenu. Monsieur Martinelli nous a dit, fort justement, qu'il est tombé 100 millimètres d'eau, soit 100 litres au mètre carré, sans préciser que ces précipitations sont à certains endroits survenues en un quart d'heure.

Vous avez évoqué les agriculteurs et la taille trop importante des champs, passons.

M. Paul FOURNIE : Non, attention. Je tiens à préciser qu'à Buxières-les-Villiers, de telles inondations ne s'étaient jamais produites ; nous ne pouvons donc en accuser les agriculteurs. Ma remarque ne concernait que le programme spécifique du maire de cette commune et ne portait en aucun cas sur les autres communes, que je ne connais pas.

M. le PRESIDENT : Ceci étant dit, vous avez une bonne idée, que le Gouvernement a eu avant vous, en confiant la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) aux intercommunalités, communautés de communes et d'agglomération, à titre obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018.

Cette évolution interroge sur la conservation par le Département de sa compétence d'aide aux communes et en particulier d'aide à l'ingénierie. J'ai écrit à Monsieur le Ministre en charge de ces questions, Monsieur Baylet, qui a relevé la pertinence de ma question. En tant qu'ancien président de conseil départemental, il connaît très bien le sujet. Il a précisé qu'il ne me répondra une fois reçues les instructions des services concernés. Je vous ferai part de sa position.

En Haute-Marne, nous ne pourrions disposer de services à la fois au conseil départemental et dans les intercommunalités, il faudra choisir. Nous devons nous mettre d'accord et donc y réfléchir. Nettoyons nos fossés, Monsieur le Directeur Général ! Ainsi, l'eau pourra s'écouler. Que chacun balaie devant sa porte ; le Département commence, lui, par balayer devant la sienne.

Monsieur Hispart, vous avez raison. Bien que cette situation se produise pour la première fois, la rigueur citoyenne et la présence aux commissions sont importantes. Un rappel

devait être fait.

Madame Cardinal, vous avez la parole.

Mme Anne CARDINAL : « *Gouverner, c'est prévoir* » ; la maternité en est un excellent exemple. Dans l'objectif de la fermer, on affirme qu'elle est dangereuse, sans pour autant y apporter les moyens.

Le centre de périnatalité ne sera pérenne qu'associé à une organisation en amont, de manière à fluidifier l'organisation côté professionnels et côté patientes. L'ANAP, Agence nationale d'appui à la performance pour les systèmes de santé, l'a clairement démontré dans son dernier rapport.

M. le PRESIDENT : Je suis entièrement d'accord avec vous, une autre solution existait. Carhaix compte 7 000 habitants, soit légèrement moins que Langres, or sa population a tant manifesté qu'elle a conservé sa maternité.

Lorsque j'ai interrogé les uns et les autres, on m'a répondu que l'axe entre Dijon et Chaumont était bien desservi. Je ne vais pas manifester seul.

Mme Anne CARDINAL : Vous n'auriez pas été seul, mais avec nous.

M. le PRESIDENT : Vous avez raison. La phrase « *Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage* » s'applique à de nombreuses situations. Monsieur Rabiet ?

M. Jean-Michel RABIET : Je voulais évoquer de nouveau les rivières et répondre à Paul Fournié.

Je pense à Edgard Pisani, à qui l'on doit l'agriculture d'aujourd'hui dans toute sa modernité. Dans un film consacré à soixante années d'agriculture, il affirmait que le regret de sa vie était d'avoir abîmé les rivières, qu'il n'avait pas prises en considération dans toute leur importance.

Dans le cadre de la deuxième Commission, les services de Monsieur Jacquemin s'emploient au quotidien à donner toute leur place aux rivières. Pour ma part, j'impose que l'on profite de ces remboursements pour réaliser des chantiers intéressants.

M. le PRESIDENT : Monsieur Rabiet, le remboursement a été remplacé par l'aménagement foncier.

M. Jean-Michel RABIET : Pardon. Dans les aménagements fonciers, j'insiste pour que l'on impose des opérations types replantage de haies ou mise des parcelles dans le sens des courbes de niveau pour éviter l'érosion. Nous finançons et nous devons donc imposer ce type

d'aménagements.

M. le PRESIDENT : Le reméandrement est pratiqué dans notre canton ; c'est très beau. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur Ollivier.

M. Bernard OLLIVIER : Je souhaite revenir sur un sujet touché du doigt par Nicolas Fuertes et Anne Cardinal à travers la problématique de la maternité de Langres, celui des pôles hospitaliers de territoire, qui concernent le Sud, mais aussi le Nord de la Haute-Marne, avec des projets de regroupements d'établissements hospitaliers de Joinville jusqu'à Verdun/Saint-Mihiel.

Ces regroupements m'inquiètent, car ils impliquent une perte de spécialités et d'influence dans certains établissements et impactent les personnels hospitaliers. Je voulais sensibiliser mes collègues à cette problématique.

Chaque jour nous annonce son lot de mauvaises nouvelles pour notre département. Il faut arrêter le démembrement de nos départements ; il est la cause du départ de plus en plus rapide de nos populations.

M. le PRESIDENT : Vous avez raison. Sans perception, les impôts continueront à exister, mais s'agissant de structures sérieuses et importantes telles un hôpital, nos propos doivent être sérieux et responsables.

La médecine et la chirurgie progressent extraordinairement rapidement et certains soins ne pourront être assurés partout en France, mais seulement dans des centres ciblés. Il nous faut donc, pour assurer la survie du milieu rural, pouvoir garantir aux personnes qui ont choisi de s'y installer des services de qualité. Si ces services ne peuvent être assurés à proximité immédiate, leur accès doit être rendu possible d'une manière ou d'une autre.

Un de mes amis travaillant dans l'agriculture s'est fait écraser par la charrue qu'il livrait. Par chance, il était en milieu rural et a pu être emmené par un hélicoptère vers le service de neurochirurgie à l'Hôpital Saint-Julien à Nancy. Si l'accident s'était produit à côté de l'hôpital d'une préfecture quelconque, il n'y aurait pas survécu.

Il faut comprendre que certains actes ne peuvent plus être réalisés sur place par manque de spécialistes. Pour ce qui concerne le Centre et le Sud, la solution choisie a été d'adosser les deux hôpitaux à celui de Dijon.

Il est par ailleurs question d'adosser les hôpitaux du « triangle », non pas à Verdun, mais à Reims et Nancy. S'agissant de Saint-Dizier, je plaide pour Nancy, plus proche en temps et bien supérieur en qualité. Il me semble avoir été en partie entendu, même si les voix de l'ARS sont impénétrables.

Dans une recherche continue de qualité pour nos concitoyens, nous avons développé le haut débit jusqu'en milieu rural profond, sans quoi les gens n'y viendront plus. D'autres interventions ?

(Aucune.)

Je vous propose maintenant d'approuver le PV de la précédente séance.

Procès-verbal de la séance plénière du 25 mars 2016

M. le PRESIDENT : Vous avez la parole avant que nous nous prononcions. Quelqu'un a-t-il une demande d'intervention ?

(Aucune.)

Je vous propose, si les services sont prêts, de vous prononcer par cette machine qui fonctionne très bien, pour peu que l'on appuie sur « oui ».

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Nous allons à présent examiner le compte de gestion, présenté par Paul Fournié.

Ire COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2015

(budget principal et budgets annexes)

Rapport n° I – 3

M. Paul FOURNIÉ : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'approbation du compte de gestion 2015.

Préalablement au vote du compte administratif de l'exercice 2015, l'assemblée départementale doit se prononcer sur le compte de gestion établi par Madame le Payeur Départemental présentant un état de la situation de l'exercice clos.

Le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget principal et de chacun des budgets annexes transmis au Conseil départemental (Laboratoire départemental d'analyse, SDAT, Centre technique départemental et Animal'Explora) présente des écritures et des résultats en tout point conformes aux comptes administratifs pour l'ensemble des cinq budgets.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir approuver le compte de gestion 2015 du budget principal et des quatre budgets annexes.

M. le PRESIDENT : Qui demande la parole ? Personne. Je vais vous demander de vous prononcer sur le compte de gestion.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je vais donc sortir et laisser Monsieur le Premier Vice-Président présider la séance durant la présentation du compte administratif.

Ire COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Approbation du compte administratif 2015

(budget principal et budgets annexes)

Rapport n° I – 4

M. Paul FOURNIÉ : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'approbation du compte administratif 2015.

Le compte de gestion 2015 du Payeur Départemental ayant été présenté, il peut être procédé à l'examen des comptes administratifs respectifs des quatre budgets annexes et du budget principal, qui retracent les conditions d'exécution de dépenses et des recettes budgétaires de l'exercice 2015 et arrêtent les résultats en attente d'affectation.

Le taux d'exécution budgétaire des dépenses par rapport au vote du budget primitif ressort à 98 %, dont 82 % en section d'investissement.

Ce taux d'exécution reflète la très grande sincérité du budget primitif qui vous est soumis chaque année au mois de décembre et en janvier exceptionnellement cette année, les quatre décisions modificatives se limitant à des ajustements budgétaires qui ne modifient pas l'économie générale et donc la sincérité du budget primitif voté.

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans le document de présentation synthétique annexé au rapport, je vous rappelle les principales tendances de l'exécution budgétaire de l'exercice 2015 :

- l'autofinancement du Département a diminué de 10 % en 2015 et s'établit aujourd'hui à 3,1 M€, soit une baisse de 3,2 M€ par rapport à l'exercice 2014. La deuxième année consécutive de baisse des dotations de l'Etat dans le cadre de la participation à l'effort national de réduction du déficit public de la France a conduit à l'effet attendu depuis 2014 : une contraction marquée de l'autofinancement. Toutefois, l'anticipation de ce processus a permis d'accompagner et de maîtriser la baisse de l'épargne brute et de limiter ainsi les effets restrictifs sur le potentiel d'investissement de la collectivité.
- Le Conseil départemental a pu poursuivre sa politique active d'investissement avec un montant de dépenses de 54,4 M€, dont 47,7 M€ au titre des

investissements directs et indirects. La légère baisse du montant des investissements par rapport à l'exercice 2014 est liée à des reports de travaux sur l'année 2017, tant au niveau de la voirie que des bâtiments, par exemple les collèges. La capacité d'investissement du Département reste très élevée, comme les courbes le montrent, comparée aux départements de la strate. Le repli temporaire s'explique par le niveau de mandatement des investissements de l'exercice 2015.

- Enfin, la dette départementale a diminué, du fait de l'absence de recours à l'emprunt durant 2015, l'encours étant passé de 47,8 M€ à 41,13 M€ à la fin de l'année 2015. Pour mémoire, l'encours de la dette représente 1,4 année d'épargne brute. Dans l'état actuel des choses, l'extinction de la dette se produirait dans dix ans.

En conclusion, comme annoncé en 2014, le Département commence sensiblement à ressentir l'effet de ciseau dû à la baisse des dotations de l'Etat et à la hausse incompressible et ininterrompue des dépenses sociales. Ces tendances lourdes devraient se poursuivre sur les exercices 2016 et 2017.

Dans ces circonstances, il convient de poursuivre une politique active de maîtrise et de rationalisation des dépenses de fonctionnement, afin de maintenir un niveau minimum de financement garantissant une capacité d'intervenir réactive, efficace et pérenne du Département. La gestion des inondations devrait en être l'exemple.

Le compte administratif 2015 du Laboratoire départemental d'analyse présente un résultat déficitaire global de 50 257 €. Pour mémoire, le déficit était, en 2014, de 92 528 €.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement ayant progressé sur un rythme équivalent, la diminution des dépenses d'investissement de 50 258 € explique le recul du déficit. Ce solde déficitaire sera reporté dans les écritures du budget supplémentaire 2016 et pris en charge par une subvention du budget principal.

Le budget annexe du Centre technique départemental (CTD) dégage un excédent global à reporter d'1 298 127 €. Par délibération du Conseil départemental en date du 18 décembre 2015, il a été décidé la suppression du budget annexe du CTD et son intégration au sein du budget principal. Par conséquent, les résultats de clôture du CTD devront être ajoutés « extra comptablement » à ceux du budget principal tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les deux autres budgets annexes, à savoir le SDAT et Animal'Explora, n'appellent pas de commentaires particuliers sur leur exécution budgétaire. Je me limiterai à rappeler les résultats de clôture, à reporter dans le budget supplémentaire 2016 :

- le budget du SDAT a généré un résultat global excédentaire de clôture à reporter de 6 976 €.
- le résultat de clôture du budget Animal'Explora est nul. Les dépenses et les recettes, nulles, s'équilibrent.

Monsieur le Président vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur l'approbation du compte administratif 2015 du budget principal et des quatre budgets annexes conformément aux résultats arrêtés et avec l'avis favorable de la première Commission en date du 6 juin 2016.

M. Gérard GROSLAMBERT : Avez-vous des observations ou des remarques sur ce compte administratif ? Monsieur Fuertes.

M. Nicolas FUERTES : Je souhaiterais formuler plusieurs remarques, mon intervention sera légèrement plus longue que d'habitude.

J'ai lu l'ensemble des rapports et annexes, très bien réalisés. Nous remercions une fois de plus les services pour la qualité des documents qui nous sont présentés.

Mon impression générale est que les arguments et explications reviennent. Systématiquement, des résultats catastrophiques nous sont dans un premier temps annoncés, liés à l'effet ciseaux entre l'augmentation des dépenses de fonctionnement d'un côté et la baisse des dotations de l'Etat de l'autre.

Dans un deuxième temps, on remarque une augmentation des recettes de fonctionnement, due à la survenue de recettes exceptionnelles. Au catastrophisme succède le satisfecit ; je souhaiterais davantage de réalisme et de sincérité dans la présentation.

En matière de dépenses d'investissement, le report de 8 M€ des crédits de l'exercice 2016 n'est pas négligeable. Il s'expliquerait par le fait que nous nous situerions entre deux cycles de travaux, argument déjà été utilisé l'an dernier. La tardiveté à changer de cycle entraîne du retard dans la reprise économique en Haute-Marne, même si nous n'en sommes pas les seuls responsables. Ce report est regrettable, dans un contexte de baisse des commandes publiques l'an dernier dans le secteur du bâtiment.

S'agissant du comparatif réalisé entre départements de la même strate, l'explication donnée peut être contredite par deux exemples :

- Les Hautes-Pyrénées, département de notre strate qui a le plus investi en 2014 (à hauteur de 70 M€ environ, contre 55 M€ environ pour la Haute-Marne) dispose pourtant d'une épargne nette supérieure à celui de la Haute-Marne et d'un recours à l'emprunt deux fois supérieur. Cet exemple illustre la possibilité

de recourir à l'emprunt sans nuire à son épargne nette, particulièrement si les investissements réalisés sont générateurs de développement.

- A l'inverse, la Meuse n'a pas eu recours à l'emprunt en 2014. Pourtant, son épargne nette est faible (moins de 10 M€) et elle investit peu (autour de 30 M€).

Ces exemples montrent que les logiques simplistes affirmant que l'endettement peut mettre en péril les finances ne tiennent pas si l'endettement est réalisé de manière intelligente, progressivement. Je suis d'accord avec le fait qu'il ne faille pas investir brutalement, cependant le rythme doit être beaucoup plus soutenu.

Il est souligné en fin de rapport qu'au vu du désendettement de 2015, la dette totale pourrait être remboursée en 16 mois. Utiliser ce levier de l'endettement permettrait d'aider les communautés de communes à développer leurs projets, structurants et sources d'attractivité pour notre territoire.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation. En effet, nous avons eu la « bonne surprise » de voir les droits de mutation augmenter d'1,4 M, dont 900 000 € s'expliquent en réalité par la relance du marché immobilier. Seuls 500 000 € correspondraient donc réellement à l'augmentation du taux en année pleine (de 3,8 à 4,5 %). Or page 11, on lit que « *si une petite fraction de cette hausse relève d'une très légère amélioration du marché immobilier, la majeure partie a trait à l'effet, en année pleine, du relèvement de taux de taxation* ». Pourtant, d'après mes calculs, 64 % de l'augmentation sont dus à la reprise de l'immobilier et seulement 36 %, au fait que nous nous trouvions en année pleine avec le taux maximal. Attention à ne pas se contredire d'une page à l'autre dans les explications.

Pour terminer, j'aimerais évoquer les dépenses de fonctionnement à la hausse. Effectivement, cette augmentation est en partie due à celle du RSA.

Soulignons que l'assemblée des départements de France a refusé que l'Etat reprenne en charge le financement du RSA, sous prétexte que l'Etat imposait des conditions à la réinsertion. Il faut savoir ce que nous voulons. Les départements se plaignent de l'insuffisance du remboursement par l'Etat mais parallèlement, souhaitent en conserver la compétence, quitte à verser toujours plus pour compenser.

Malheureusement pour nous, l'augmentation du RSA s'explique par une fragilisation de la population haut-marnaise. Cette précarisation est signe d'une crise économique durable en Haute-Marne. Le seul point positif est que, peu mobiles, les bénéficiaires du RSA injectent à 100 % dans l'économie locale l'argent versé par l'Etat.

Sur ce compte administratif, notre avis ne varie pas : nous avons les moyens de faire beaucoup mieux. Sans pour autant prôner la dépense non maîtrisée, je regrette que nous nous

privions de ces moyens pour des raisons idéologiques ou de gestion, par peur de l'endettement.

M. Gérard GROSLAMBERT : Merci Monsieur Fuertes. D'autres questions ou interventions ?

(Aucune.)

M. Gérard GROSLAMBERT : Avant de céder la parole au rapporteur, je voudrais signaler que s'agissant de l'investissement, nous nous sommes peut-être montrés trop optimistes au niveau du budget. Lors de la CAO de septembre, les chantiers des collèges de La Noue et de Prauthoy seront présentés, tous deux évalués à 10 M€. Paul, veux-tu compléter ?

M. Paul FOURNIE : Signalons simplement que le niveau d'investissement du Département reste très haut. Hors capital de la dette, il se situe 8 points au-dessus de la moyenne des départements de la strate.

Par ailleurs, nous savons que la CVAE, tout comme les DMTO, demeurent volatiles ; à ce titre, je considère comme une attitude responsable le fait de ne pas compter sur les ressources exceptionnelles. Certains ministères bouclent leur budget en tenant compte de ces ressources, avec parfois des conséquences catastrophiques. Je ne débattrai pas davantage sur ce point.

M. Bernard GENDROT : En ce qui concerne les DMTO, ressources exceptionnelles que je connais le mieux, le rapport fait état non pas d'une reprise immobilière, mais de davantage de mutations associées à une baisse des prix. Certes plus nombreuses, les ventes sont réalisées à des prix beaucoup moins élevés. Le volume indiqué correspond donc à un rattrapage, il n'est pas pérenne.

M. Gérard GROSLAMBERT : Merci pour cette information complémentaire. Yvette.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Le transfert des transports scolaires à la Région entraînera une baisse de la CVAE de moitié.

M. Gérard GROSLAMBERT : D'autres observations ? Nous allons donc passer au vote.

VOTE

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 2

(Mme Anne Cardinal et M. Nicolas Fuertès)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Gérard GROSLAMBERT : Nous allons rappeler le Président puis nous débiterons l'examen du rapport I -5. Il est présenté par Paul Fournié.

Ire COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Affectation des résultats 2015

(budget principal et budgets annexes)

Rapport n° I – 5

M. Paul FOURNIÉ : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2015 se rapportant au budget principal et aux budgets annexes.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs ont été adoptés. Il revient désormais à l'assemblée départementale de décider de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes.

L'affectation doit, selon l'instruction comptable M52, couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. En présence d'un solde résiduel, ce dernier pourra être réparti en excédent de fonctionnement reporté et/ou en dotations complémentaires à la section d'investissement.

Les résultats issus de la clôture des comptes 2015 sont ainsi brièvement rappelés pour chacun des budgets, suivis des propositions d'affectation soumises à votre approbation.

Pour le budget principal, je vous rappelle que le résultat à affecter comprend les soldes de clôture du budget annexe du CTD (réintégrés dans le budget principal) et du ZIAE Haute-Marne Meuse à la suite de sa dissolution le 31 décembre 2015.

Le résultat de fonctionnement cumulé 2015 à affecter est un excédent de 13,812 M€. Le solde d'exécution de la section d'investissement est un déficit de 9,989 M€, soit un résultat global excédentaire de 3,823 M€, dont 1,3 M€ au titre de la reprise du CTD.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2015 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 9,989 M€ et de reporter le solde résiduel, soit 3,823 M€, en recettes de la section de fonctionnement.

Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse, le résultat de fonctionnement cumulé 2015 est un déficit de 40 985 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est un déficit de 9 272 €, soit un résultat déficitaire global de 50 257 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé 2015 étant déficitaire, aucune affectation n'est évidemment possible. Il vous est donc proposé de financer le déficit global d'un montant de 50 257 € par l'inscription d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Pour le budget annexe du SDAT, le résultat de fonctionnement cumulé 2015 est nul. Le solde d'exécution de la section d'investissement étant en excédent de 6 976 €, le résultat global est de 6 976 €.

En l'absence de déficit de la section d'investissement, il est proposé de reporter le solde d'exécution en recettes d'investissement.

Pour le budget d'Animal'Explora, nous l'avons évoqué : il est nul.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'affectation du résultat 2015 et de report des soldes dans le budget supplémentaire 2016 du budget principal et des trois budgets annexes qui ont reçu l'avis favorable de la première Commission du 6 juin 2016.

M. le PRESIDENT : Merci, Monsieur le Rapporteur. La discussion est ouverte sur cette affectation de résultats. Qui demande la parole ? Personne. Je ne reprends donc pas les propositions et vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Passons au rapport I-6. Madame Rossigneux.

Ire COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Arrêté des dotations aux amortissements de l'année 2016

Rapport n° I – 6

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'état des amortissements et des dotations de l'année 2016.

La technique de l'amortissement permet de constater, chaque année, la dépréciation comptable d'un bien immobilisé et de dégager un autofinancement minimum nécessaire à son remplacement futur. De même, les subventions d'investissement reçues de nos partenaires font l'objet d'une reprise sur la même durée que le bien qu'elles financent, réduisant ainsi la charge brute d'amortissement. A l'issue de l'arrêté des comptes d'une année, chaque immobilisation nouvelle est associée à un plan d'amortissement définitif qui doit être approuvé par l'assemblée départementale.

Lors de la clôture des comptes de l'exercice 2015 pour l'ensemble des budgets de la collectivité, il vous est proposé d'approuver 425 nouveaux tableaux d'amortissement concernant les biens acquis lors de cet exercice, tenus à votre disposition au service finances, et d'arrêter la dotation définitive aux amortissements pour l'année 2016 à :

- 21 886 686,01 € pour le budget principal ;
- 33 024,03 € pour le budget annexe du Laboratoire ;
- 11 305,76 € pour le budget annexe du SDAT ;
- 4 030 € pour le budget annexe d'Animal'Explora.

Au titre de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat, les reprises sont arrêtées à 3 050 854,30 € pour le budget principal et 10 320,90 € pour le budget annexe du Laboratoire d'analyse.

Tant que l'autofinancement du Département est supérieur au montant des dotations aux amortissements, c'est que celui-ci reste capable de faire face à l'entretien de son patrimoine bâti, notamment les collèges.

Afin de procéder aux écritures réglementaires d'amortissement, Monsieur le Président vous remercie de bien vouloir approuver les nouveaux tableaux d'amortissements, arrêter les dotations définitives 2016 aux montants indiqués et l'autoriser à procéder à des ajustements de

crédits équivalents en dépenses et en recettes sans incidence sur l'équilibre général du budget.

M. le PRESIDENT : Merci Madame le Rapporteur. La discussion est ouverte. Qui veut prendre la parole sur ces amortissements, qui sont donc inférieurs à notre excédent de fonctionnement ? Pas de demande de prise de parole ? Je vous invite à vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Dans la suite, nous abordons le rapport sur le personnel territorial, modification du tableau des effectifs. Madame Rossigneux conserve la parole.

Ire COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Personnel territorial - modification du tableau des effectifs

Rapport n° I – 7

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au tableau des effectifs de la collectivité.

La modification du tableau des effectifs a pour objet de transformer des postes par le biais du mécanisme de la suppression/création, afin principalement :

- d'ajuster le tableau des effectifs par les postes vacants à pourvoir à la suite de mobilités et départs en retraite ;
- d'adapter le tableau des effectifs à la suite d'avancements de grade au sein du Conseil départemental de la Haute-Marne.

Ce tableau des effectifs intègre également, à effectif constant, la création de deux postes :

- un poste d'ingénieur dédié aux missions d'ingénierie en génie climatique et plus particulièrement au suivi technique et financier des travaux et à la gestion technique des bâtiments et collèges, avec un rôle prépondérant sur les domaines du chauffage, de la ventilation et de la climatisation ;
- un poste d'agent de maîtrise en charge des enduits superficiels d'usure, permettant d'enclencher la campagne opérationnelle et d'anticiper, au 1^{er} janvier 2017, l'intégration au sein de nos effectifs d'un agent relevant de la fonction publique territoriale au Centre technique départemental.

Ces évolutions sont retracées en annexe 1. En outre, le tableau des effectifs avant et après ces ajustements est, pour votre parfaite information, présenté en annexe 2.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui font l'objet d'un examen lors de la première Commission qui s'est tenue le 6 juin 2016.

M. le PRESIDENT : Merci Madame le Rapporteur. Sur ce tableau des effectifs du personnel territorial, y a-t-il des demandes d'intervention ? Sans demande d'intervention, je vous

demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je vous propose que nous abordions immédiatement un sujet au cœur de notre ordre du jour : le chalet de la Mazerie, au Grand-Bornand.

Ire COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Chalet de la Mazerie au Grand-Bornand

Rapport n° I – 8

M. le PRESIDENT : Je vais présenter la question sans faire de grands discours. Il y a des travaux à effectuer qui correspondent à des nécessités absolues, puisque demandés par la commission de sécurité, qui effectuera un contrôle au printemps prochain. Personne ne disconvient de l'importance des travaux d'accessibilité et de sécurité à réaliser.

Actuellement, ce chalet de la Mazerie est géré par convention du Département avec le CCHM. Acquis en 1977, il est mythique en Haute-Marne et beaucoup d'enfants haut-marnais et leurs parents s'y sont attachés.

Les travaux sont évalués à environ 2,5 M€ hors taxe. Allons-nous les réaliser nous-mêmes ? Les faisons-nous réaliser dans le cadre d'une délégation de service public, selon des conditions différentes ? Ou bien nous séparons-nous de la Mazerie, tout en maintenant notre politique actuelle d'accueil des enfants ? Mon rôle est de vous présenter toutes les solutions, leurs avantages et inconvénients, puis il nous reviendra de décider.

Nous discutons de ce sujet depuis des mois, voire des années. Je pense que le moment est venu de prendre une position définitive. J'ai choisi, pour y arriver, une méthode unanimement approuvée, appelée « démocratie participative » : dès lors que vous êtes pleinement informés des tenants et aboutissants ainsi que des solutions envisageables, vous échangez autour de vous et remontez non seulement votre avis, mais celui des Haut-Marnais. Votre opinion définitive se forge en écoutant celle des autres. C'est ainsi que nous avons procédé.

Le 13 mai dernier, en réunion de tous les élus, nous avons abordé en détail l'ensemble des possibilités et éventualités, en précisant qu'il ne s'agissait pas, en tout état de cause, d'abandonner notre politique d'accueil, en particulier des enfants en primaire et collège.

Le moment est venu de prendre une décision. Naturellement, j'ai ma propre opinion, mais on m'a demandé à juste titre de ne pas en faire part lors de la présentation du dossier. Je ne l'ai pas fait et ne le ferai pas davantage aujourd'hui.

Trois solutions vont ont été proposées :

1. Le Département décide de poursuivre pour son compte l'activité du chalet de la

Mazerie en ouvrant les possibilités d'accueil, notamment en faveur de scolaires issus d'autres départements. Dans ce cas, une nouvelle délégation de service public devra être mise en œuvre après consultation. Deux options se présentent à nous : le délégataire prend en charge les travaux de réhabilitation du chalet et se charge de son exploitation (solution 1a) ou le Département prend en charge les travaux de réhabilitation du chalet et le délégataire ne prend en charge que son exploitation, selon deux procédures distinctes (solution 1b).

2. Le Département vend le chalet de La Mazerie, tout en maintenant sa politique en faveur des jeunes haut-marnais pour un accueil dans des structures similaires présentes en Savoie et en Haute-Savoie.

Les deux premières solutions aboutiront à mettre de l'argent du Département hors de celui-ci. En revanche, dans le cadre de la dernière solution, nous faisons appel à des prestataires. Nous nous sommes renseignés et je suis certain du caractère réaliste et applicable de cette dernière solution, sans que je puisse pour l'instant en préciser les conditions.

Tout autant praticables, les solutions 1a et 1b imposeront au Département, si elles sont retenues, d'accueillir au mieux les enfants, or il est très difficile de disposer d'un habitat adapté à la fois aux problèmes des enfants et à ceux des personnes plus âgées.

En gestionnaire avisé et en politique prenant en considération le besoin de nos enfants d'être accueillis et de l'aide à y apporter pour que cela soit possible, notre objectif doit être de faire en sorte que le Département puisse récupérer quelque peu l'argent injecté à l'extérieur. Par conséquent, de vraies délégations de service public existeront. Elles tendront à faire en sorte que le chalet de la Mazerie soit le plus utilisé possible.

La délégation de service actuelle réserve plus ou moins la Mazerie aux enfants haut-marnais, quitte, s'ils n'y viennent pas, à ce que personne ne s'y rende. Correctement utilisé, l'argent public devrait faire en sorte que cet investissement soit réellement utilisé.

Ces éléments précisés, vous avez la parole. Monsieur Martinelli, puis Monsieur Fuertes et c'est Monsieur Noirot qui conclura.

M. Stéphane MARTINELLI : Je prends la parole tout de suite puis je dois partir.

M. le PRESIDENT : Vous partirez après le vote.

M. Stéphane MARTINELLI : Absolument, mais je dois absolument participer au lancement du programme Leader à Châlons-en-Champagne.

Je suis favorable à ce que le Département conserve la Mazerie et poursuive cette

politique. Je laisserai André, qui est plus à même de le faire, développer ces arguments.

S'agissant de la DSP, je suis favorable à ce qu'elle ne concerne que l'exploitation. Y associer la réalisation nous obligerait à conserver une délégation sur vingt ans afin de pouvoir amortir les travaux or sur ce type de service, une durée de trois ou cinq ans me paraît plus mesurée.

Pour résumer, je suis favorable à ce que le Département continue à assurer la gestion, réalise les travaux et mette l'exploitation en DSP.

M. le PRESIDENT : Il s'agit donc de la solution 1b. Qui m'a demandé la parole ? Monsieur Fuertes.

M. Nicolas FUERTES : Tout comme Monsieur Martinelli, Anne et moi-même sommes favorables à la solution 1b.

Le 1^{er} février dernier, nous avons pu visiter les locaux, afin de nous faire une idée de l'état actuel du chalet. Le travail en amont a été correctement réalisé, les discussions étaient claires, transparentes et nous remercions les services et tous les élus pour ce dossier présenté à tous. Je tenais à saluer cet effort de transparence.

Nous tenons également à saluer le remarquable travail réalisé actuellement par le CCHM, qui accueille dans d'excellentes conditions et un superbe encadrement les écoliers et adultes.

La Mazerie, bien qu'elle ne se situe pas sur le territoire haut-marnais, est une institution haut-marnaise. Qui, s'il n'en a pas profité directement, ne connaît pas quelqu'un qui s'est épanoui à la Mazerie comme dans d'autres lieux gérés par le CCHM ? C'est une ambassade, un petit morceau de Haute-Marne dans les Alpes. Ce caractère d'institution légitime des investissements hors territoire.

M. le PRESIDENT : On peut effectivement voir les choses ainsi. Qui demande la parole ? Monsieur Noirot. Monsieur Convolte, bien sûr.

M. Nicolas CONVOLTE : Merci, Monsieur le Président. J'aurais aimé connaître les actions programmées, dans les cas 1a ou 1b, pour assurer la rentabilité de ce chalet, votre volonté étant de « *rentrer dans vos fonds* ». Les tableaux fournis annoncent un tarif de 20 euros la nuitée, qui classe le chalet de la Mazerie parmi les centres les plus chers. Est-il possible de rendre ce chalet rentable à terme ?

M. le PRESIDENT : Je n'ai pas employé le mot « *rentable* », mais l'expression « *retour de quelque argent* ». Il ne s'agit pas de rentabilisation, mais d'adapter les coûts à la situation au regard de l'argent que nous y aurons investi, dans le cadre de la délégation de service public.

D'autres demandes d'interventions ? Alors Monsieur Noiro, vous avez la parole.

M. André NOIROT : Un dossier bénéficie rarement de tant d'information. Mes collègues sont parfaitement au courant de la situation.

Les questions d'argent dominant souvent les débats. C'est un aspect important, mais ce qui prime, à mon sens, est de faire en sorte que les jeunes haut-marnais, qui depuis quarante ans fréquentent le chalet de la Mazerie, continuent à pouvoir le faire.

Le chalet est géré par le CCHM, structure qui existe depuis 70 ans et assurait, à l'origine, l'animation dans les villages. Au fil des années, son rôle s'est transformé. Nous avons conscience que les choses ont changé et réfléchissons, avec le nouveau directeur et l'équipe, à une évolution du CCHM. La jeunesse est de plus en plus exigeante.

Comme le dit le Président, nous n'allons pas faire de la Mazerie un hôtel cinq étoiles. Les travaux réalisés sont de sécurité et d'hygiène.

J'étais présent lors du contrôle de la commission de sécurité, il y a trois ans ; nous avons alors affirmé que des travaux allaient être réalisés. Ses membres avaient fait preuve d'une certaine tolérance, mais nous ne pourrions plus tenir les mêmes propos aujourd'hui.

Ce sujet est un enjeu important pour notre jeunesse haut-marnaise. Certains jeunes, sans doute, ne partirait jamais à la montagne ou à la mer si ces lieux d'accueil du Département n'existaient pas.

S'agissant de sa rentabilité, je rappellerai que sauf en 2013, année du versement d'une aide du Département dans le cadre de la DSP, le CCHM s'est toujours, grâce à des aides diverses, suffi à lui-même. Le fait de renouveler une délégation de service public est une bonne chose, qu'il s'agisse ou non du CCHM. Nous nous battons pour, à nous d'être les meilleurs.

Tout en gardant une priorité pour les jeunes haut-marnais, nous devons pouvoir ouvrir les sites à d'autres départements. A Val-André, s'il nous est cette année possible d'accueillir les colonies, c'est parce que la DSP nous a autorisés à les ouvrir aux enfants d'autres départements. Au Grand-Bornand, où nous ne pouvons les accueillir, accepter une demande de colonie revient nécessairement à créer du déficit. Le but du Département reste de donner une priorité aux enfants de la Haute-Marne et ouvrir ces sites aux autres départements permettra précisément à davantage de jeunes haut-marnais de les fréquenter.

Comme l'a souligné le Président, notre objectif n'est pas de faire des bénéfices. Nous ne devons pas atteindre des coûts de journée excessifs, mais chercher l'équilibre.

Le Président me dira que je fais « *pleurer dans les chaumières* », mais observer les enfants dans ce chalet est un grand bonheur et je tiens à ce qu'il continue.

M. le PRESIDENT : Merci, Monsieur Noirot.

Pour que votre vote soit totalement libre et le plus éclairé possible, je souhaiterais apporter une correction à vos propos. Quelle que soit la décision prise, vous ne pouvez pas dire que les jeunes « *ne verraient jamais la mer ou la montagne* ». Il ne s'est jamais agi de cela.

M. André NOIROT : J'ai dit « *certain*s » jeunes ; j'en reste persuadé.

M. le PRESIDENT : « *Certain*s » est de trop. Bien des écoles que vous connaissez n'ont jamais été à la Mazerie et envoient pourtant leurs enfants à la montagne, sur des sites de qualité.

M. André NOIROT : Vous aviez dit que vous n'influenceriez pas le vote, alors arrêtez !

M. le PRESIDENT : En ce qui concerne la priorité à la Haute-Marne et aux enfants haut-marnais, je n'ai rien contre, mais il faudra se pencher sur les problèmes d'annulation au dernier moment.

Pour le vote, afin de vous prouver ma bonne foi, je vais mettre aux voix la solution 1b. Si elle remporte la majorité, la procédure s'arrêtera là. En êtes-vous d'accord, Monsieur Noirot ?

M. André NOIROT : Oui.

M. le PRESIDENT : J'en rappelle les termes : « *le Département décide de poursuivre pour son compte l'activité du chalet de la Mazerie en ouvrant les possibilités d'accueil notamment en faveur de scolaires issus d'autres départements. Dans ce cas, une nouvelle délégation de service public devra être mise en œuvre après consultation. Le Département prend en charge les travaux de réhabilitation du chalet et le délégataire ne prend en charge que son exploitation* ». Est-ce bien clair ? Sur la proposition 1b, votez oui, non ou abstention. Le vote est ouvert.

VOTE

Pour :	31
Contre :	2
Abstention :	1

La proposition 1b est adoptée à la majorité.

Un intervenant non identifiable : Peut-on connaître le détail des votes ?

M. le PRESIDENT : Sont contre : Monsieur Nicolas Convolte et Madame Laurence Leverrier. S'est abstenue : Madame Nédélec. Passons maintenant au tirage au sort des commissions.

Nous commencerons par la deuxième Commission, avant de passer à la septième,

puis à la cinquième, pour terminer par la troisième.

Ile COMMISSION

Environnement, développement durable et rural et monde agricole

Laboratoire départemental d'analyse

Rapport n° II – 1

M. Jean-Michel RABIET : Ce rapport vous présente le bilan financier 2015 du Laboratoire départemental.

A l'issue de l'exercice 2015, a été constaté un déséquilibre de 50 258 € entre les dépenses et les recettes (en 2014, ce déséquilibre avait été de 92 529 €).

A ce titre, il vous est proposé de couvrir ce déficit par une subvention du budget principal et de procéder aux ajustements budgétaires idoines sur le budget annexe du Laboratoire départemental.

Le rôle des laboratoires départementaux d'analyse a été récemment confirmé par la loi NOTRe, qui rappelle dans son article 95 que « *les laboratoires publics d'analyses gérés par des collectivités territoriales constituent un élément essentiel de la politique publique de sécurité sanitaire* ».

Néanmoins, la récurrence du déficit de ce service nous interroge. Nous en étions convenus lors du séminaire d'octobre 2015.

Afin de maintenir la qualité et la performance de ce service public de proximité, il vous est proposé dans ce rapport de lancer un projet stratégique qui aura notamment pour ambition :

- de fixer des objectifs clairs, mesurables et réalisables au Laboratoire ;
- d'identifier les points de blocage et les remises aux normes des installations techniques actuelles ;
- d'étudier les nouvelles activités d'analyses et de conseils susceptibles d'être développées au sein du Laboratoire ;
- mais aussi, et surtout, d'assurer les possibilités de coopération ou d'adossement du Laboratoire départemental de la Haute-Marne à un ou plusieurs autres laboratoires de la région Grand Est.

Le coût de cette étude d'investissement, dont les conclusions seront attendues pour la

fin de l'exercice 2016, est estimé à 20 000 euros.

Il vous est proposé de financer cette étude en votant un crédit supplémentaire de 10 000 €, somme à laquelle seront ajoutés les crédits actuellement disponibles à l'issue du renouvellement, en 2016, du matériel technique du laboratoire, à savoir 7 000 €. Le solde de 3 000 € sera quant à lui inscrit à l'occasion du budget primitif de 2017.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont reçu l'avis favorable de la deuxième Commission le 27 mai dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Rapporteur. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Monsieur Fuertes.

M. Nicolas FUERTES : Je rappelle que la baisse du déficit s'explique par les nombreuses sollicitations reçues par le Laboratoire dans un contexte épidémique, notamment de fièvre catarrhale ovine. Toute sollicitation correspond à des recettes supplémentaires.

A contrario, la qualité du travail mené par le Laboratoire évite, certaines années, tout problème sanitaire au niveau des élevages ; le déficit est alors plus important.

En tout état de cause, une année telle que 2015, nous fait prendre conscience du caractère indispensable de cet outil pour notre département.

M. le PRÉSIDENT : Merci pour ces précisions Monsieur Fuertes. Vous êtes omniscient. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ile COMMISSION

Environnement, développement durable et rural et monde agricole

Service départemental d'assistance technique

Rapport n° II – 2

M. Jean-Michel RABIET : Le Service département d'assistance technique se compose, depuis 2015, de deux offres distinctes, mais complémentaires :

- le Service d'Assistance Technique à l'Environnement (SATE), créé en 2000 et financé en partie par les agences de l'eau, qui apporte une assistance aux collectivités locales dans le domaine de l'environnement en privilégiant l'assainissement des eaux résiduaires, l'alimentation en eau potable et l'entretien des rivières ainsi que l'élimination des déchets.
- Pour suppléer au désengagement de l'Etat, le Conseil départemental a élargi en 2015 son assistance technique à la voirie, devançant ainsi la loi NOTRe, venue étendre l'assistance technique départementale au domaine de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Le rapport de Monsieur le Président vous présente les bilans financiers 2015 de ces deux services, celui des adhésions des collectivités haut-marnaises, mais aussi une proposition nouvelle venant renforcer les prestations qui seront fournies à partir de 2017. Il serait proposé aux collectivités adhérentes aux différentes missions d'héberger gracieusement, sur le SIG du Département, les données géolocalisées qu'elles possèdent. L'édition de documents au format PDF serait également offerte. En revanche, la réalisation de plans serait proposée sur la base d'un coût estimé à 180 € par demi-journée.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur ces différents points, mais aussi de bien vouloir approuver les montants des contributions des collectivités adhérentes pour 2017, étant donné que nous devons les informer des nouveaux tarifs avant la clôture du délai de reconduction de la convention en cours, soit avant le 30 septembre prochain.

Sur ce point, je dois vous signaler qu'une erreur s'est glissée sur la ligne dédiée aux milieux aquatiques. Contrairement à ce qui est écrit dans le rapport papier, les tarifs proposés par Monsieur le Président demeurent identiques à ceux décidés en 2016, à savoir 0,10 € pour les communes éligibles ; 0,19 € HT et 0,23 € TTC pour les communes non éligibles. Ainsi, il vous est tout simplement proposé de reconduire en 2017 les montants votés en 2016, alors même que la participation des agences de l'eau tend à diminuer substantiellement depuis 2013.

Un intervenant : *(Inaudible, prononcé hors micro.)*

M. Jean-Michel RABIET : Non, il s'agit d'une erreur de frappe. Aucun changement de prix n'interviendra. Les tarifs sont établis à partir du bilan de l'année n-1.

Ce sujet fait figure d'usine à gaz ; Monsieur Jacquemin étant expert des usines à gaz, il est parvenu à s'en débrouiller.

M. le PRESIDENT : Merci, Monsieur le Rapporteur. Je vous remercie pour cet excellent rapport.

Page 15, la carte de la convention eau potable fait apparaître la limite du département, des syndicats et des communes adhérentes. La question de la fusion des syndicats pose de réels problèmes.

En effet, certains syndicats étant « à cheval » sur deux départements, leur siège social peut donc se trouver en dehors de la Haute-Marne. Or en cas de travaux, une jurisprudence d'origine floue précise qu'il revient au département du siège social d'attribuer les subventions, le cas échéant. Ainsi, si le département où se trouve le siège social ne verse aucune subvention pour les problèmes d'eau et d'assainissement, estimant que ces problèmes sont réglés sur son territoire, aucune commune de ce syndicat ne pourra en obtenir. Ces pratiques aboutissent à ce que le Département puisse verser des subventions dans l'Aube, mais pas en Haute-Marne.

Que faire lorsqu'il est demandé à un syndicat 100 % haut-marnais de fusionner avec un syndicat dont le siège social se trouve hors du territoire, dans un département qui ne verse pas de subventions ?

Telles sont les situations ubuesques observées en Haute-Marne, Madame Leverrier, et c'est particulièrement déplorable. Cette réalité nous empêche d'aller de l'avant. Je ne suis pas contre la fusion des syndicats, encore faut-il que chacun y trouve son compte ; je tenais à le souligner. Vous allez penser que ces propos sont dus au fait qu'il s'agit de ma commune, de mon canton. Ce n'est pas complètement faux.

A Bure-Saudron, l'eau sera amenée d'Orquevaux. Certes, les travaux sont simples : il suffit de tirer le tuyau. Seulement aucune subvention ne sera versée. Comment faire ?

L'Etat réussit à se mettre le pied dans le tapis de plus en plus souvent. Bien que nous demandions au préfet compétent de régler ces questions, par exemple en changeant le siège social de lieu, solution simple et rapide, il nous est répondu que la CDCI doit se prononcer. Où va-t-on ? Il est temps que nous changions de gouvernement.

Je tenais à vous le dire : il est temps de simplifier cette organisation. Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Unanimité, je vous en remercie. Passons au rapport II - 3.

Ile COMMISSION

Environnement, développement durable et rural et monde agricole

Convention de partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Marne

Rapport n° II – 3

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT: J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au CAUE. La convention-cadre pluriannuelle ainsi que la convention financière 2016, qui font l'objet de ce rapport, formalisent les principes de partenariat que nous avons souhaité voir établis lors du séminaire des conseillers départementaux d'octobre dernier, entre le CAUE et le Conseil départemental, à savoir :

- Premier principe : le CAUE apporte gratuitement et sans distinction son appui et son expertise pour les particuliers (autorisations d'urbanisme) et les collectivités du département (documents d'urbanisme et projets publics d'aménagements en lien avec l'offre départementale d'ingénierie territoriale). Le financement sera assuré par la mobilisation de la taxe d'aménagement départementale. Pour autant, les communes et les communautés de communes qui le souhaitent pourront naturellement continuer à adhérer au CAUE et à lui verser une participation financière.
- Second principe : les missions confiées au CAUE par des particuliers ou des collectivités pour la mise en valeur de leur patrimoine (bâti ou jardins) ou pour l'organisation d'animations et de formations spécifiques, feront désormais l'objet d'une facturation selon une nomenclature tarifaire à définir par le conseil d'administration du CAUE.

La convention-cadre souligne les objectifs partagés par le Conseil départemental et le CAUE et pose, pour la période 2016-2020, le cadre d'intervention dans lequel s'inscrivent les différentes actions du CAUE, notamment celles conduites en partenariat avec le Département.

La convention financière 2016 précise quant à elle le programme prévisionnel des actions que le CAUE souhaite engager pour cette année, ainsi que le montant et les modalités de versement de la part du produit de la taxe d'aménagement, que le Département affecte à ce titre au CAUE.

Pour 2016, le montant des actions programmées par le CAUE s'élève à 220 000 €, pour lesquels la part de la taxe d'aménagement serait mobilisée à la hauteur de 202 000 €. L'écart

de 18 000 € est financé notamment par les subventions de la DRAC.

Il s'agit également d'augmenter de 22 000 € le crédit de 180 000 € que nous avons voté à l'attention du CAUE lors du budget primitif pour tenir compte de la fin des cotisations directes des communes.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont reçu respectivement l'avis favorable du conseil d'administration du CAUE, réuni le 25 mai dernier et de la deuxième commission, réunie le 27 mai dernier.

M. le PRESIDENT : Merci, Madame Fischer-Patriat. La discussion est ouverte. Yvette peut naturellement prendre la parole quand elle le veut, c'est elle qui connaît le mieux le sujet.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'aimerais souligner le partenariat mis en place avec le Conseil départemental afin de mieux accompagner les communautés de communes dans la mise en œuvre du SCoT et des PLUI. Faire bouger les choses n'est pas évident.

Je remercie tout particulièrement les services du Conseil départemental, qui m'ont efficacement accompagnée. La responsable administrative est en arrêt maladie depuis deux mois et je dois assumer seule la gestion et toutes les affaires courantes du CAUE.

Je remercie encore une fois le personnel qui m'accompagne, celui du Conseil départemental.

M. le PRESIDENT : D'où l'idée d'une mutualisation.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Absolument. Le CAUE est de taille trop petite et repose sur une seule personne. En son absence, rien n'est possible.

M. le PRESIDENT : A partir du moment où une mutualisation aura eu lieu au SDIS et au CAUE, d'autres en auront l'idée. Oui, Monsieur Rabiet ?

M. Jean-Michel RABIET : La deuxième Commission s'est saisie du sujet. L'absence de restrictions budgétaires est un signe fort donné au CAUE.

M. le PRESIDENT : Une restriction budgétaire ne constitue pas un drame ou une maladie indigne.

M. Jean-Michel RABIET : Sur ce sujet, nous nous intéressons particulièrement au service rendu aux communes, aux intercommunalités. Une demande forte existe et nous souhaiterions que le CAUE puisse rendre service encore davantage. L'augmentation de la taxe d'aménagement liée à la création d'emplois permettra d'augmenter d'autant le montant des actions programmées.

M. le PRESIDENT : Très bien, merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous demande, s'il n'y en a pas, de vous prononcer. Monsieur Gouverneur, que je salue, vient d'arriver. Il peut donc voter.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Unanimité, c'est parfait. Nous passons au rapport consacré à l'EPAMA. C'est à moi de le présenter.

Ile COMMISSION

Environnement, développement durable et rural et monde agricole

Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA) – retrait du Département

Rapport n° II – 4

M. le PRESIDENT : Je vous ai dit beaucoup de l'EPAMA. De quoi il s'agit, ou plutôt, s'agissait-il ? Vous savez que la Meuse est un fleuve. Selon sa définition, un fleuve se jette directement dans la mer. La Marne n'est donc pas un fleuve, bien qu'elle ait plus de débit que la Meuse.

La Meuse prend sa source en Haute-Marne, sans que l'on sache précisément où. Elle file ensuite vers le Nord et passe à Bourmont, irrigue notre canton puis pénètre dans les Vosges. Elle passe à Neufchâteau pour poursuivre par cette belle Vallée de la Meuse dans les Vosges et en Meuse et y reste jusqu'à entrer dans les Ardennes, face à Verdun. Elle arrive ensuite à Charleville-Mézières. C'est là que les choses se corsent.

Charleville-Mézières a été construite dans la vallée. De plus, un affluent de la rive droite de la Meuse, la Chiers, ramène beaucoup d'eau et un relief relativement karstique sur cette rive droite lui permet d'arriver en flots. Charleville-Mézières a été noyée souvent, non pas par la Meuse *endormeuse*, qui dit bien son nom, mais par ces eaux abondées par la Chiers. Charleville-Mézières était alors constituée de deux villes différentes : Charleville et Mézières.

Un syndicat, dit « EPAMA » a été créé pour traiter la question de Charleville-Mézières ; il l'a fait plutôt correctement.

Généralement, une fois qu'un organisme est créé, on continue à le faire vivre bien qu'il ne soit plus d'aucune utilité, quitte à lui inventer d'autres rôles. L'objet de l'EPAMA est passé de Charleville-Mézières aux sources du Mouzon et aux sources de la Meuse.

Fabienne et moi-même avons découvert, au moment de la campagne électorale des départementales, que ce syndicat allait noyer quelques fermes et un village dans la Vallée du Mouzon afin de faire baisser le niveau de l'eau d'une crue centennale de 40 cm à Neufchâteau, ce qui n'est évidemment pas la réalité. Des supermarchés ont été installés dans cette zone il y a moins de vingt ans, alors que quelques crues centennales y étaient survenues.

La maison de retraite de Neufchâteau, qui n'en est d'ailleurs plus une, n'a jamais été noyée. Elle s'élève à trois mètres ! Les sous-sols l'ont peut-être été, mais les lits ne flottaient pas.

De la même façon dans la Vallée de la Meuse, un projet consistait à s'appuyer sur la route départementale pour créer une digue, au grand dam des agriculteurs, à peine au courant en mars 2015.

Depuis que nous avons découvert ces projets, Fabienne et moi, et notamment Fabienne que je remercie très publiquement, nous essayons de les freiner en démontrant leur inutilité pour des coûts importants, rapportés à l'objectif dérisoire de passer de 40 à 20 cm d'eau à Neufchâteau, ce qui, pour les habitants, ne change quasiment rien. Nous ne sommes pas entendus. Le rouleau-compresseur, l'inertie, le paquebot continuent à avancer. Un organisme existe, il faut le faire vivre.

Quoi qu'il en soit, trop c'est trop et je vous propose de sortir de l'EPAMA.

Je vous annonce d'ores et déjà qu'il vous sera demandé de quitter l'Entente Marne, pour les mêmes raisons. L'Entente Marne nous coûte une fortune, allant jusqu'à proposer de remonter la collecte des ordures ménagères dans les vignes. Franchement, est-ce à nous de payer ? Non, évidemment.

Naturellement, nous ne sortirons pas très facilement de cet établissement qu'est l'EPAMA. J'incite les autres départements à le quitter. « *Vous ferez des économies !* », leur dis-je. Finalement, ils dépenseront l'argent de l'Etat et des collectivités autrement.

Vous avez lu le rapport, il est mieux écrit que ce que je vous ai présenté. Je voulais vous faire part du ras-le-bol entourant tous ces organismes qui n'ont aucune utilité et refusent pourtant de fermer. L'argent public est trop rare pour continuer à supporter ce type de situations. Je terminerai par une citation latine : « *Delenda est Carthago* ». Vous avez la parole. Fabienne.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER: Je souhaiterais apporter un complément d'information sur ce sujet que je connais bien.

Ce projet est problématique quant à sa conception. C'est un pack global. Le volet environnemental est très positif ; améliorer et veiller à la qualité de nos cours d'eau est un devoir.

Le volet de lutte contre les inondations est, en revanche, beaucoup plus discutable. Les améliorations attendues se trouvent sur Neufchâteau et ont des conséquences lourdes et récurrentes au niveau des trois ZRDC (zones de ralentissement dynamique des crues) prévues en Haute-Marne et des trois autres sur notre canton.

Ces zones de ralentissement dynamique des crues sont étudiées pour faire face à une crue centennale de type 2001. En 2001, les conditions étaient très particulières, il avait fait froid, le sol était gelé. Il avait neigé puis plu et une inondation assez exceptionnelle avait eu lieu. Pour les phénomènes moindres et plus courants, les ZRDC augmentent la hauteur et la durée des crues là

où elles sont situées. En outre, en cas de phénomène extrême, plus important encore que celui de 2001, les ZRDC ne fonctionnent plus, sont inefficaces.

Pour exemple, depuis le début de l'année, la pluviométrie est assez exceptionnelle. Alors que Neufchâteau n'a pas été inondée, la zone dans laquelle les ZRDC doivent être réalisées l'a été dix fois !

En conclusion, si des travaux sont nécessaires, ils doivent rester acceptables pour nos cantons ruraux. Je citerai le précédent directeur de l'EPAMA, Monsieur Caron, que j'avais rencontré pour qu'il m'explique le projet : « *Là où l'eau est passée, elle repassera* ».

M. le PRESIDENT : C'est une très bonne conclusion. Merci, Fabienne. Tu as résumé les choses mieux que je ne l'ai fait. Ton intervention était très territoriale, elle était nécessaire. Nous nous sommes parfaitement complétés. Merci, Fabienne.

Vous avez la parole. Monsieur Ollivier.

M. Bertrand OLLIVIER : Encore une fois, je voudrais, sur ce sujet, apporter de l'eau à votre moulin et dire que le PPRI (plan de prévention du risque inondation) est à la base de toutes ces problématiques.

Les simulations utilisées pour l'élaboration de ce PPRI sont entièrement fausses. Je l'ai observé pour la commune de Joinville, directement concernée. L'échelle utilisée est de 1/30 000^e. Elle n'est absolument pas précise et conduit à l'identification de zones inondables, donc non constructibles ou aménageables, à 1 mètre voire 1,5 mètre au-dessus de la crue centennale !

A partir de plans totalement faux, il faudra, demain, payer des millions d'euros pour aménager des crues qui n'existeront jamais. Il est grand temps de s'intéresser à ces sujets.

M. le PRESIDENT : Merci, Monsieur Ollivier. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je vous demande donc de vous prononcer sur cette sortie que je vous propose.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie infiniment de cette unanimité. Madame le Préfet n'arrivant que dans une vingtaine de minutes, nous avons encore le temps d'étudier le rapport de la septième Commission. J'appelle le rapporteur du rapport VII -1.

VII^e COMMISSION

Education, transports, bâtiments départementaux

Mise en œuvre d'un Réseau numérique des collèges haut-marnais et appel à projet *Collèges numériques et innovation pédagogique*

Rapport n° VII – 1

Mme Céline BRASSEUR : J'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur la mise en œuvre du Réseau numérique des collèges haut-marnais et l'appel à projets *Collèges numériques et innovation pédagogique*.

Ce rapport se compose de deux projets pour le développement du numérique au sein des collèges du Département.

A l'intersection de deux plans majeurs du département, à savoir les plans collèges et Haute-Marne numérique, il vous est proposé de mettre en œuvre un Réseau des collèges regroupant l'ensemble des collèges haut-marnais au sein d'un même réseau *via* la fibre optique du réseau HMN, centralisé au sein du Conseil départemental, pour un investissement estimé à 250 000 € pour la partie réseau, 150 000 € pour la partie informatique et 300 000 € pour la partie téléphonique, soit un total de 700 000 €.

Ce réseau permettrait de :

- mettre en commun des moyens matériels et logiciels ;
- sécuriser et surveiller ces ressources informatiques ;
- mettre en œuvre un intranet unique avec partage des données ;
- regrouper des accès Internet sur du très haut débit partagé ;
- centraliser les ressources téléphoniques des collèges.

La nouvelle architecture proposée permet de regrouper les 50 serveurs répartis au sein des collèges dans des conditions pas toujours optimum, sur deux serveurs centraux, puissants et sécurisés *via* le système de virtualisation (une machine physique devenant une machine logique).

Cette centralisation-virtualisation permet une économie d'échelle, mais également de moyens et de ressources, notamment électriques et climatiques, pour gérer cet ensemble.

Il en va de même pour la téléphonie ; un seul commutateur, virtuel, gère l'ensemble des collèges avec un regroupement de la ressource téléphonique.

Actuellement, chaque collège a son espace pédagogique propre, un accès aux ressources de l'ENT et de Canopé ou autre fournisseur *via* sa propre connexion Internet.

La nouvelle architecture permet de mettre en commun un ensemble de ressources pédagogiques sur un même réseau en très haut débit (gigabits), que ce soient des manuels, des cours numériques, des vidéos, notamment des ressources mises à disposition par Canopé dans le cadre de notre partenariat.

Il est même envisageable de pouvoir héberger le prochain ENT au sein du réseau et éviter ainsi d'être tributaire des débits Internet.

Actuellement, chaque collège a son propre accès Internet, *via* l'opérateur historique, à des débits souvent très faibles de par leur situation géographique.

Il est proposé de souscrire un abonnement Internet de 300 Mbps, qui sera ensuite partagé et mutualisé par l'ensemble des 23 collèges, soit 13 Mbps théoriques par collège. Cet abonnement reviendra à 45 000 € pour l'ensemble des collèges et Canopé, ce qui induit près de 45 % d'économie. Chaque collège bénéficiera de la même connexion, évitant ainsi une fracture numérique selon sa situation géographique.

Au niveau de la téléphonie, la nouvelle architecture centralisée, basée sur un réseau de type informatique (IP), permet de mettre en œuvre un réseau téléphonique commun reposant sur un autocommutateur virtuel, permettant ainsi des économies d'échelle, que ce soit sur les télécommunications (environ 35 000 € par an), mais également les éventuels contrats de maintenance existants.

Ce projet se décompose en cinq phases :

1. Constitution d'un réseau fibré *via* Haute-Marne numérique (génie civil et fibre optique)
2. Constitution d'un réseau informatique
3. Mise en œuvre de l'infrastructure informatique centrale avec accès à Internet très haut débit
4. Rapatriement des serveurs virtuels des collèges au site central
5. Mise en œuvre de l'infrastructure téléphonique centrale

Le GIP Haute-Marne participera à la hauteur de 35 % sur la phase « Liaison collèges restants ».

Un dossier FEDER est constitué également sur la desserte des établissements et sur

les opérations de serveur pour développer l'ENT.

Le second projet est l'appel à projets du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui souhaite dynamiser l'offre pédagogique des collèges par la mise en œuvre d'un plan numérique national.

Ainsi, l'Education nationale a lancé un nouveau programme, *Collèges numériques et innovation pédagogique*, sur trois ans. Ce programme, financé en grande partie par les collectivités, vise à équiper, dès la rentrée 2016, 40 % des classes de 5^{ème} d'un équipement individuel de type tablette tactile.

5 collèges publics et 1 collège privé de Haute-Marne ont répondu à l'appel à projets du Ministère de l'Education nationale, mais les débits Internet n'étaient pas suffisants pour des usages pédagogiques intenses dans la plupart des collèges candidats.

Ainsi, il vous est proposé d'accompagner le collège de Chevillon, déjà « collège connecté » et raccordé à la fibre optique du Département dans le cadre de l'expérimentation d'architecture réseau de l'infrastructure informatique.

Après concertation avec l'équipe de direction du collège René Rollin, la Délégation académique au numérique éducatif du rectorat, la direction des services départementaux de l'Education nationale et Canopé, la dotation en matériel se portera sur trois classes mobiles, dotées d'équipements individuels pour chacune des classes de 5^{ème} (soit 75 élèves pour l'année 2016-2017). Le matériel acquis par le Département restera dans l'enceinte du collège.

Une première approche financière tend à montrer que le coût de chaque classe mobile s'élèverait à 25 000 €, matériels de transport, de connexion et logiciels inclus.

Sous réserve de l'éligibilité de notre dossier, la subvention de l'Etat pour l'équipement des élèves serait de 4 750 € par classe mobile équipée, soit un taux d'aide de 19 %.

La prise en main, la formation et l'accompagnement de l'équipe pédagogique seront assurés par le rectorat de l'Académie de Reims en partenariat avec Canopé, dans le cadre de la convention adoptée par la commission permanente du 13 mai dernier.

Monsieur le Président vous demande de vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont reçu l'avis favorable de la septième Commission le 27 avril.

M. le PRESIDENT : Merci, Madame le Rapporteur. Je n'entrerai pas dans les détails techniques.

Comme l'a dit Madame le Rapporteur, 15 collèges sont déjà raccordés à la fibre, au réseau Haute-Marne numérique. Leur mise en réseau ne coûtera donc rien.

3 collèges sont raccordés en génie civil et un certain nombre sont en zone Appel à Manifestations d'Intérêts d'Investissement (AMII) et ne sont pas raccordés ; il s'agit des collèges de Chaumont (Camille Saint-Saëns, La Rochotte), Langres (Diderot, Les Franchises) et Joinville (Joseph Cressot). Ces établissements nécessitent davantage de travail, auquel s'ajoute la nécessité d'éclairer ces fibres et de leur apporter un débit important (10 Gb).

D'autre part, nous multiplions l'usage de notre réseau. Nous en faisons naturellement bénéficier nos propres collèges, mais nous pouvons aller plus loin.

La Région loue depuis longtemps le réseau dit « Télémus », qui coûtait fort cher à la région Champagne-Ardenne. Nous pourrions lui proposer de nous donner la même somme pour gérer le raccordement aussi bien et pour moins cher et raccorder ses lycées de façon normale et non par réseau loué.

Par ailleurs, nous pourrions imaginer, là où se trouvent des groupes scolaires bien constitués, ainsi que dans les futurs regroupements scolaires, de nous occuper également du fibrage à la demande des intercommunalités et aux frais de ces dernières.

Nous disposons d'un réseau, il faut s'en servir. Ce qui vous est proposé, dans un premier temps, est de le mettre en place pour nos collèges, pour une somme totale relativement accessible de 700 000 €.

Nous pourrions imaginer nous tourner vers la Région pour reproduire l'action au niveau des lycées. Je ne manquerai pas de le faire et me tourne vers les présidents d'intercommunalité, par votre intermédiaire, pour déclarer le Département favorable à toute intervention de leur part. Ainsi, nous aurons ouvert la possibilité pour tous nos enfants, de la maternelle jusqu'au bac, de disposer de la fibre, du très haut débit. C'est un beau programme.

Je me tourne vers les enseignants. Etes-vous d'accord ? Qui demande la parole ? Personne. Je vous demande de vous prononcer.

Bravo, Madame le Rapporteur, vous avez été complète. Je précise que si Madame Nédélec m'a donné procuration, c'est que ses six adjoints sont absents aujourd'hui. Elle est obligée de retourner à Nogent, mais nous rejoindra dès que possible.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Unanimité, je vous remercie.

Ve COMMISSION

Insertion sociale et solidarité départementale

Incidences financières de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite « loi ASV »)

Rapport n° V – 1

Mme Marie-Claude LAVOCAT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les incidences financières de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dite « loi ASV », qui vise à améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées. Nous attendions cette loi depuis de nombreuses années.

En tant que chef de file de politiques en faveur des personnes âgées, le Département est chargé de mettre en place les nouvelles mesures prévues dans le cadre de cette loi, dont certaines sont mises en œuvre au Conseil départemental depuis le 1^{er} mars 2016. Il s'agit :

- d'améliorer les aides au maintien à domicile par la revalorisation des plafonds de l'APA, par la réduction de la participation des bénéficiaires et par le versement d'aides en faveur des aidants. Cette enveloppe sera gérée sous le contrôle du Département par une conférence des financeurs associant notamment la CARSAT, la MSA et l'ARS et réunissant environ 80 membres titulaires.
- de mettre en place une enveloppe spécifique pour permettre l'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile ainsi que la mise en place d'actions collectives de prévention ;
- de modifier le statut des logements-foyers en les transformant en résidences-autonomie, avec des missions nouvelles axées sur la prévention de la perte d'autonomie en contrepartie d'un forfait économie budgété ;
- de remplacer l'actuel CODERPA (Conseil départemental des retraités et personnes âgées) et les CDCPH (Conseil départemental consultatif des personnes handicapées) par le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Pour permettre la mise en place de cette réforme, de nouveaux concours financiers ont été attribués au Département, par l'intermédiaire de la CNSA. Mise en place en avril 2013, la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) a servi à alimenter ce fonds

particulier.

Pour la Haute-Marne, la CNSA a notifié pour 2016, 994 000 € de recettes. 720 000 € seront affectés aux dépenses de l'APA à domicile et 274 000 € aux actions de prévention et de perte d'autonomie (234 000 € à distribuer par la conférence des financeurs et 40 000 € de forfait autonomie).

Afin de pouvoir mobiliser dès que possible ces crédits, il vous est proposé d'inscrire au budget, en égalité en dépenses et en recettes, les montants correspondant aux acomptes déjà versés par la CNSA.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont recueilli l'avis favorable de la cinquième Commission le 23 mai 2016.

M. le PRESIDENT : Merci Madame le Rapporteur. Je me tourne immédiatement vers Monsieur Jung afin qu'il nous confirme que tout cela ne nous coûte rien.

M. Denis JUNG : *(Inaudible, prononcé hors micro)*

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur Jung. Suite à ces explications, y a-t-il des questions ? Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. le PRESIDENT : Avant de lever la séance, je voudrais éclaircir un point. On m'a dit qu'à l'occasion de la discussion du compte administratif, pendant laquelle je n'étais pas là, pour vous laisser la parole libre, a été évoqué notre refus de l'accord proposé par le Gouvernement sur le reste à charge et la recentralisation du RSA.

S'agissant du RSA, le reste à charge est depuis longtemps positif et était supportable, jusqu'à ce que l'augmentation du chômage et la hausse de bénéficiaires du RSA amènent certains départements, et notamment le Nord, à ne plus pouvoir assumer cette charge. Ces départements se sont alors tournés vers le Gouvernement pour exprimer leurs difficultés.

Nous négocions sur cette question depuis trois ou quatre ans. Nous avons demandé au Gouvernement de reprendre non pas la gestion ni l'insertion, mais uniquement le financement du RSA, en sur la base de l'année 2014. Cette demande a été formulée en 2013, j'ai suivi cette affaire de bout en bout.

Le Gouvernement avait tout intérêt à attendre et à faire durer la négociation pour deux raisons : il profitait de ce temps pour « essorer » les départements et, le cas échéant, leur surplus financier. D'autre part, le reste à charge augmentant, il allait récupérer le plus d'argent possible.

Après des allers-retours entre le Gouvernement et l'ADF, et la visite de Monsieur le Premier Ministre et des représentants du Président par nos représentants, l'accord final proposé par le Gouvernement était de prendre comme référence du reste à charge l'année 2016, alors même qu'on ne le connaît pas. Nous avons proposé une clause de retour à meilleure fortune, en imaginant, à terme, une amélioration de la situation et une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA.

Si le nombre de personnes éligibles au RSA diminue, le reste à charge diminue également.

Enfin, l'Etat entendait contrôler nos dépenses d'insertion et imposer un minimum de 14 % de nos dépenses de fonctionnement. C'est absolument inacceptable.

J'avais averti mes collègues, il y a deux ans, du fait que le Gouvernement allait attendre le plus longtemps possible afin de nous prendre le plus d'argent possible.

J'ai dit à Monsieur le Premier Ministre, Manuel Valls : « *Monsieur le Premier Ministre, votre affaire est incohérente. Vous nous demandez d'amplifier notre travail d'insertion afin que le nombre de personnes réinsérées augmente. Dans le même temps, vous proposez de ne pas nous rétribuer en retour de la baisse des personnes au RSA. Sans évoquer la conjoncture économique, si le travail mené en insertion est efficace, il devrait être récompensé* ». Il ne m'a pas répondu, sachant que je n'avais pas tort. Il était alors prêt à proposer l'année 2015 comme année référence, mais Bercy a refusé. Dans notre pays, c'est Bercy qui décide et non Matignon ou l'Elysée.

C'est pour ces seules raisons, Monsieur Fuertes, que nous avons refusé l'accord. La situation aurait été aussi difficile avec un autre premier ministre, les négociations avaient d'ailleurs commencé à l'époque de Monsieur Fillon.

Que va-t-il se passer ? Toute amélioration de la situation se traduira dans les chiffres du RSA et provoquera une diminution du reste à charge. Je n'y crois pas beaucoup, au moins dans un premier temps. Pour autant, signer cet accord revenait à perdre beaucoup, de manière certaine et définitive. En tant que Président de Conseil départemental, je n'ai pas mandat d'obérer l'avenir financier de notre Département et au minimum, j'aurais soumis cet accord à votre vote.

Si vous avez des demandes de précisions sur ce point, je peux les apporter maintenant ou au moment du repas.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Je voudrais simplement signaler que c'était

probablement la dernière fois que Monsieur Jung prenait la place à cette tribune.

M. le PRESIDENT : C'est exact. Je voudrais en profiter pour remercier Monsieur Jung pour le travail fourni durant toutes ces années. Combien exactement ?

M. Denis JUNG : Presque une douzaine d'années.

M. le PRESIDENT : Félicitations. Merci et bravo, Monsieur Jung.

La séance est suspendue.

Bilan d'activité 2015 des services de l'Etat

M. le PRESIDENT : Passons à présent au rapport d'activité des services de l'Etat, que vous présentez Madame le Préfet. *In petto*, je vous laisse la parole.

Votre présentation sera suivie de quelques questions, toutes plus pertinentes les unes que les autres. Donnons-nous le temps nécessaire pour épuiser les questions et les malentendus. Merci pour votre présentation. Madame le Préfet, vous avez la parole.

Mme LE PREFET: Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, merci de nous accueillir. L'équipe préfectorale, car il s'agit bien d'une équipe, vient donc se plier à cette coutume qui a ici, comme dans les autres départements de France, valeur de tradition.

Je vais donc avoir le plaisir et l'honneur de vous présenter le bilan d'activité 2015 des services de l'Etat.

L'année 2015 fut une année particulièrement difficile pour la France, marquée par un bouleversement sans précédent, celui :

- du retour des attentats et de la violence aveugle. Charlie Hebdo en janvier, Saint-Quentin Fallavier en juin, le Stade de France et le Bataclan en novembre, attentats qui se poursuivirent, en 2016, par ceux de Bruxelles en mars puis les tragiques assassinats du commandant de police et de sa compagne dans les Yvelines.
- des crises sociales. Nous avons eu affaire à des violences dues à des épisodes douloureux, manifestations agricoles, mais aussi sociales.
- de la crise migratoire due à la vague des réfugiés, syriens notamment, mais pas seulement ;
- d'une réforme institutionnelle, la réforme territoriale impliquant la régionalisation et l'intercommunalité ;
- des élections, à la fois départementales et régionales.

Avant d'entamer ce rapport, je souhaite évoquer la mémoire d'Edgard Pisani, décédé lundi dernier et qui fut une figure politique célèbre dans ce département.

Il a imprimé sa marque à la fois en tant que Préfet, mais surtout en tant que Ministre de l'Agriculture, de 1961 à 1965.

Il a laissé une trace dans l'Europe agricole et en France avec les lois d'orientation agricole au début des années soixante, qui ont été à l'origine d'une transformation des structures agricoles de grande ampleur et ont constitué une étape décisive dans le processus de modernisation de l'agriculture française.

Il a été Préfet de ce département de 1947 à 1954.

A l'époque, où l'on pouvait passer d'un mandat à un autre, il fut élu Sénateur de 1954 à 1961 puis de 1974 à 1981, ce qui donne de l'espoir à tous les préfets qui passent dans un département.

Ce Ministre a également eu une valeur particulière dans la création du quartier du Vert-Bois Saint-Dizier, dont il fut l'un des promoteurs.

Passons à la présentation du rapport. Je ne vous infligerai pas les 60 *slides*, ce qui aurait pour mérite de vous endormir. Pouvoir réagir avec vous et répondre à vos questions me paraît plus intéressant.

Je vais vous présenter un rapport d'activité en six points : l'Etat qui assure la protection, l'Etat qui soutient l'emploi et la compétitivité des entreprises, l'Etat qui promeut une politique de cohésion sociale, l'Etat qui participe au développement des territoires, l'Etat qui concourt à l'exercice de la démocratie et enfin l'Etat qui, lui-même et par ses pouvoirs, poursuit sa modernisation.

L'Etat assure votre protection, tout d'abord par la prévention de la délinquance :

- 12 actions de prévention de la délinquance des mineurs et jeunes majeurs ont été financées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance pour un montant de 67 721 €, actions à la fois culturelles et sportives, information sur la laïcité et le vivre ensemble, soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et de la zone de sécurité publique de Saint-Dizier.
- 95 834 € et 6 actions prioritaires ont été consacrés à l'aide aux victimes, la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes et les groupes de parole pour les femmes victimes de violences conjugales.

Je souhaite cette année que nous investissions dans la lutte contre la radicalisation. Ce quartier a malheureusement produit Sid Ahmed Ghlam et d'autres, partis combattre en Syrie.

S'agissant de la prévention de la radicalisation, des actions de sensibilisation de

centaines de collégiens et lycées contre les dangers d'Internet et ses dérives, en particulier la propagande djihadiste, ont été conduites au niveau des brigades de gendarmerie.

Un poste d'intervenant social en commissariat a été renouvelé et des réunions fréquentes entre les services du Conseil départemental, la police, la gendarmerie, sous l'égide de la Préfecture, traitent mensuellement de la spécificité de ce problème en Haute-Marne.

Concernant la lutte pour la sécurité routière, nous constatons sans joie ni exaltation la stabilité du nombre d'accidents. Nous avons en revanche baissé le nombre de tués de 25 %, mais malheureusement augmenté de 23 % le nombre de blessés, grâce à un plan d'actions mieux adapté :

- 15 actions de sensibilisation aux risques routiers à destination des établissements scolaires, des entreprises, des associations de seniors ;
- des opérations de prévention initiées par les inspecteurs du permis de conduire (remise à niveau du Code de la route, formation à l'éco-conduite) ;
- une politique de répression accrue et des contrôles renforcés : 25 radars fixes de contrôle de vitesse ont relevé 73 600 infractions, en baisse de 2,4 % (44 % provenant du réseau autoroutier) ; 8 radars sur feu ont relevé 3 500 infractions (chiffre identique à 2014) ; 3 radars ont été équipés double-sens (4 radars supplémentaires sont prévus en 2016).

L'Etat lutte contre le travail illégal, qui rejoint malheureusement souvent la lutte contre la radicalisation par le financement de réseaux islamistes.

Réuni à trois reprises, le CODAF (comité opérationnel départemental anti-fraude) a défini ses priorités :

- lutte contre le travail illégal et la fraude fiscale et sociale dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, la restauration et la filière bois : 17 opérations ont été conduites, (33 auteurs présumés et 22 victimes) pour 963 949 € de préjudices, droits, cotisations et pénalités recueillis ;
- prévention des risques industriels : 150 établissements industriels classés ont été soumis à autorisation, parmi lesquels une quarantaine de carrières ont été contrôlées et suivies par quatre inspecteurs rattachés à la DREAL (nécessitant 55 visites d'inspection et 57 arrêtés préfectoraux).

Mais l'Etat ne veille pas seulement sur la protection. Il soutient l'emploi et la compétitivité des entreprises, notamment par l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la

formation.

Nous avons poursuivi le programme des emplois d'avenir : 245 contrats ont été prescrits.

Le dispositif *Garantie jeunes*, expérimenté à compter de septembre 2015, a été plutôt bénéfique. Sur l'ensemble des trois missions locales :

- 75 personnes ont été prises en compte par les structures chargées de l'insertion par l'activité économique dans le cadre du plan pluriannuel de l'insertion par l'activité économique 2015-2017 ;
- 23 dossiers ont été examinés par le comité départemental d'insertion par l'activité économique, pour un budget de 3 766 869 € (3 300 000 € pour l'Etat, 465 000 € pour le Département) ;
- 277 aides aux postes ont été accordées pour des entreprises d'insertion, des ateliers et chantiers.

Enfin, relevons l'accompagnement des porteurs de projet industriel créateur notamment sur deux activités principales :

- la base de maintenance EDF, qui conduira à terme à 250 emplois basés à Saint-Dizier ;
- l'accompagnement de LISI et des forges de Bologne (750 emplois à la clé), que nous travaillons avec vous, Conseil départemental, et avec la communauté d'agglomération et la Région, à installer sur un nouveau site en Haute-Marne pour adapter l'outil de production. Ce projet nécessite de lourds investissements.

Le soutien aux entreprises en difficulté repose sur deux dispositifs principaux : le comité consultatif du secteur financier et le Comité Départemental d'Examen des Problèmes de Financement des Entreprises (CODEFIE), qui regroupe les services financiers de l'Etat, les organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage. Il a permis d'élaborer des plans de rééchelonnement des dettes fiscales et sociales pour 14 entreprises, générant 646 emplois pour 2,5 M€.

Le CICE, Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, a représenté 11 notifications, pour une somme de 959 557 €.

Enfin, n'oublions pas l'agriculture, en difficulté en 2015. Une cellule Réagir a été créée en soutien aux éleveurs, assurant le suivi des exploitations en difficulté. Elle réunit la Chambre

d'agriculture, la MSA, le Crédit Agricole, la FDSEA et la DDT.

Nous avons créé, en juillet 2015, une cellule départementale d'urgence pour la mise en place du plan de soutien à l'élevage, soit 1,5 M€ répartis entre 78 exploitations agricoles.

164 prises en charge de cotisations MSA et 553 remises partielles de taxes sur le foncier non bâti ont représenté 364 546 €.

S'agissant du soutien aux ménages, la commission de surendettement s'est malheureusement réunie 23 fois. Le nombre de dossiers est en baisse de 14 % et l'endettement global est de 24,78 M€, représentant un endettement moyen de 37 259 € par dossier. 388 dossiers ont bénéficié de mesures de réaménagement des dettes, 296 dossiers ont été orientés en procédure de rétablissement personnel avec effacement des dettes.

L'Etat promeut également une politique de cohésion sociale.

Les nouveaux contrats de ville, signés en 2015 pour six ans, visent une meilleure prise en compte des difficultés des quartiers prioritaires de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et du territoire de veille active de Joinville. 718 498 € ont été apportés aux projets, dont 255 553 € au programme de réussite éducative.

Deux quartiers prioritaires, le Vert-Bois à Saint-Dizier et la Rochotte à Chaumont, ont été retenus parmi les quartiers d'intérêt régional. Ils bénéficient du nouveau programme national de l'ANRU.

En ce qui concerne l'accueil des migrants, deux dispositifs ont été mis en place :

- la relocalisation de réfugiés. Grâce à la mobilisation des villes de Chaumont, de Langres et de Saint-Dizier, 26 logements ont été mis à disposition pour l'accueil de 100 personnes. Deux personnes seulement ont été accueillies en 2015, mais l'arrivée de familles, notamment sur Chaumont et Saint-Dizier, est prévue en 2016.
- la création de Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) pour l'accueil de migrants issus de campements du CAP du Pas-de-Calais. Deux sites ont été ouverts en Haute-Marne : la maison diocésaine de Roocourt-la-Côte, qui accueille pour la deuxième fois une quinzaine de migrants et l'école de voile de la Liez (avec le Conseil départemental) où 77 migrants ont été reçus dans le courant du mois de janvier. Ils en sont tous partis aujourd'hui.

Dans le cadre du développement du service civique, outil de mobilisation des jeunes autour d'actions citoyennes, nous avons procédé à 55 recrutements pour 70 missions.

La mise en œuvre de l'accessibilité repose sur la mise en conformité des ERP, installations ouvertes au public, à travers des agendas d'accessibilité programmée. 10 réunions publiques d'information ont été animées par la DDT, 1400 dossiers ont été déposés dont 70 % concernaient des propriétaires ou exploitants de droit privé. 75 % des communes du département sont inscrites dans le dispositif.

L'Etat s'investit dans la politique de l'habitat. Nous avons offert 100 nouveaux logements sociaux, 60 en réhabilitation de bâtiments privés existants (situés pour moitié en centre-ville et moitié en centre-bourg). 200 000 € d'aides ont été attribués par la DDT.

A cela s'est ajoutée la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre des programmes d'intérêts généraux *Habiter mieux* (pays de Chaumont, pays de Langres, communauté de communes-pays du Der, communauté de communes Saint-Dizier Der et Blaise).

343 logements privés ont été réhabilités, dont 97 % sont occupés par des propriétaires aux revenus modestes ou très modestes. 3,005 M€ d'aides ont été accordés, dont 2,244 € par l'ANA et 761 000 € par le fonds d'aide à la rénovation thermique des logements.

Nous avons également lutté contre l'habitat indigne. Un pôle départemental a été créé avec la DDCSPP, le Conseil départemental, l'ARS, la CAF, la MSA, l'AMF, les magistrats du parquet et la DDT afin de faciliter le traitement et le suivi des dossiers de ce qu'il est convenu d'appeler les « *marchands de sommeil* ».

L'Etat participe au développement des territoires, notamment par l'accompagnement à la création des communes nouvelles. La Préfecture, la DDFIP et la DDT ont animé plusieurs réunions avec les élus pour les aider dans ces réformes.

5 communes nouvelles ont été créées : le Montsaigeonnais, Villegusien-le-Lac, Saints-Geosmes, Rives-Dervoises et la Porte du Der.

Enfin, par la participation à la définition des SCoT, trois périmètres ont été identifiés :

- le Nord haut-marnais : 119 communes, dont 8 marnaises, pour 72 000 habitants ;
- le pays de Chaumont : 154 communes et 65 500 habitants ;
- le pays de Langres, 169 communes et 56 500 habitants.

Par le soutien à la revitalisation rurale, les communes de Joinville et Langres, retenues à la suite de l'appel à manifestations d'intérêts centre-bourg, ont conventionné avec l'Etat. Des opérations de revitalisation de l'habitat, du patrimoine et des équipements, sont programmées et seront financièrement soutenues.

Par la rationalisation du territoire intercommunal, la loi NOTRe du 7 août 2015 a prescrit la mise en œuvre d'un schéma départemental de coopération intercommunale, imposant aux communautés de communes une population minimale de 5 000 habitants. 3 communautés de communes étaient concernées.

Après avis de la CDCI, le schéma a été adopté le 29 mars 2016 : 2 communautés d'agglomérations et 6 communautés de communes verront le jour à compter du 1^{er} janvier 2017.

Par le soutien financier des projets des collectivités, 298 projets ont été retenus au titre de la DETR pour 8 M€.

Enfin, dans le cadre de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel, mentionnons rapidement le futur parc naturel national. Le comité interministériel, les parcs nationaux et conseil national de la protection de la nature ont reconnu l'intérêt spécifique du territoire. Une nouvelle feuille de route avait été donnée aux préfets coordonnateurs pour adapter la méthode de travail au contexte local et la conciliation à mettre en œuvre avec les acteurs sociaux et économiques. Mené au titre de 2016, ce projet vous sera présenté l'an prochain.

Le maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétiques ainsi que l'augmentation des objectifs de réalisation des plans de chasse ont permis de stabiliser les populations à 913 cerfs, 12 180 chevreuils, 7 669 sangliers et de réduire le montant des dégâts causés par les sangliers, indemnisés à des niveaux historiquement bas. Y a-t-il moins de sangliers ou font-ils moins de dégâts ? Je ne sais pas, reste que nous n'avons payé que 312 985 €.

L'Etat concourt à l'exercice de la démocratie par l'organisation des élections des conseillers départementaux et des conseillers régionaux de la nouvelle région Grand Est (5 conseillers au titre de la Haute-Marne) et par la mise en œuvre de projets mémoriels et d'éducation à la citoyenneté, notamment d'opérations mémorielles à destination des scolaires (concours national de la résistance et de la déportation, concours des petits artistes de la mémoire sur la Grande Guerre à destination des CM2, visite pédagogique de Verdun pour les jeunes du quartier du Vert-Bois, mise en place de la commémoration du centenaire de l'hôpital militaire d'Arc-en-Barrois, label national centenaire).

L'Etat poursuit sa modernisation :

- La maison de l'Etat à Langres a été créée. Elle regroupera, dès le 1^{er} janvier 2017, les services de l'Etat (sous-préfecture, DDT, DDPJ et Education nationale).
- La simplification des procédures dans le domaine de l'environnement, notamment en matière d'urbanisme, d'ICPE et de défrichement qui suit un principe simple : un dossier, un projet, une décision.

- Un guichet unique permet le suivi administratif et un interlocuteur technique unique, une meilleure compréhension.
- La simplification des démarches s'est traduite par la dématérialisation en faveur des particuliers. Depuis novembre 2015 la saisine par voie électronique des administrations de l'Etat a été mise en place depuis le site *services-publics.fr* ou le site de la Préfecture pour toute demande, déclaration ou envoi d'information. D'autre part, l'offre des services de la DGFIP *via* le site *impots.gouv.fr* permet de télédéclarer et télépayer ses impôts, de consulter sa situation fiscale, d'acheter des timbres fiscaux électroniques et de réaliser des démarches. En 2015, 32 % des foyers fiscaux en Haute-Marne étaient déclarants en ligne.
- La dématérialisation en faveur des collectivités permet la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire par l'application ACTES. 234 collectivités sont à ce jour raccordées. La gestion par la DGFIP des budgets en mode dématérialisé concerne 45 % des budgets, soit 796 sur 1 779 concernés.

S'agissant de la démarche qualité, la Préfecture de la Haute-Marne a obtenu la labellisation *Qualipref 2.0* en 2013, confirmée le 5 novembre 2015 après un audit AFNOR. Le taux de satisfaction « accueil et service » était de plus de 90 %.

La DDFIP poursuit son engagement qualité dans le cadre du référentiel Marianne et l'indicateur global de qualité de service s'établit à 91,3 %.

Enfin, avant de conclure, je mentionnerai le plan *Préfectures, nouvelle génération*, qui verra, à l'horizon 2019, disparaître les services d'accueil du public pour délivrance de titres, mais permettra aux préfectures de se recentrer sur leurs missions de base : sécurité et gestion de la crise, aide aux collectivités locales et à l'ingénierie en direction des collectivités locales.

Ce bilan, présenté après seulement trois mois et demi de présence en Haute-Marne, me paraît déjà désuet. Nous sommes en 2016 et ce début d'année a été si chargé que j'ai l'impression que des avancées ont déjà eu lieu sur de nombreux sujets.

M. le PRESIDENT : Merci, Madame le Préfet. 2016 débute effectivement avec des actions fortes. Merci pour cette présentation, qui relate de façon très claire celles menées en 2015.

Restent maintenant les questions posées par mes collègues. Nous ne sommes pas là pour polémiquer, encore que vous en soyez libres, mais pour poser des questions ciblées. Si des remarques doivent être faites aux services préfectoraux et à Madame le Préfet, qui les représente, en voici l'occasion. Qui demande la parole ? Paul Fournié.

M. Paul FOURNIÉ : Madame la Préfète, ma question porte sur le point de vue de l'Etat vis-à-vis des éoliennes. Une délibération sur ce sujet aura lieu dans très peu de temps concernant la ville de Chaumont, dont le parc a été réduit de 17 à 6 éoliennes.

La politique de votre prédécesseur en la matière était assez nette : elle s'opposait à l'installation de nouvelles éoliennes sur le territoire, arguant que notre paysage constituait notre patrimoine et l'un de nos trésors.

Je souhaiterais savoir si la Préfecture se situait sur cette même ligne, ce que j'espère.

Mme le PREFET : Je vous rassure, la politique n'a pas changé et s'est même amplifiée, par l'étude au cas par cas des projets éoliens.

Un schéma régional éolien doit être défini au niveau du Grand Est. Il existe un net déséquilibre entre Lorraine, Alsace et Champagne-Ardenne en matière de présence éolienne sur le territoire. Forts de cette constatation, nous avons demandé au Préfet de Région de retravailler un schéma régional éolien.

En attendant, nous étudions au cas par cas les projets qui nous sont présentés. Tout projet débuté sera naturellement poursuivi et encadré de manière à ne pas dénaturer le paysage.

Personnellement, je regrette que Langres, qui aurait pu, un jour, être classée au Patrimoine mondial de l'Unesco, ne le soit jamais à cause des éoliennes.

Dans certains endroits, l'éolien ne gêne pas, dans d'autres, il n'est pas souhaitable. Je ne suis pas contre un schéma des énergies renouvelables, mais je suis pour un respect des sites. Aucun nouveau chantier ne sera mis en route sans schéma régional.

M. le PRESIDENT : J'ai été rapporteur de la loi sur l'environnement. Il est vrai que les éoliennes peuvent choquer, par manque d'habitude. Toutefois, vos propos pourraient désespérer Langres, ce qui n'est pas souhaitable.

Mme le PREFET : *(Inaudible, prononcé hors micro.)*

M. le PRESIDENT : Les éoliennes rentreront dans le paysage, de la même façon qu'un arbre ou un lac. Tout est dans la mesure.

Mme le PREFET : Une chose est sûre : le parc proposé à mon prédécesseur autour de Langres et pour lequel aucune décision définitive n'avait été prise ne verra pas le jour.

Certains endroits sont totalement appropriés à l'implantation d'éoliennes, à la fois par la volonté des collectivités locales et par l'absence d'enjeux patrimoniaux fondamentaux. Un parc éolien ne me paraît alors pas choquant, ni de mauvais aloi. Tout est dans la nuance.

M. le PRESIDENT : En dehors de toute polémique, il suffit, pour limiter l'implantation d'éoliennes, de signifier aux communautés de communes l'absence d'aide financière ou d'impôt supplémentaire par éolienne.

Mme le PREFET : Joker.

M. le PRESIDENT : Lancez-vous, Monsieur Convolte !

M. Nicolas CONVOLTE : Merci. Vous êtes nouvelle en Haute-Marne, mais vous allez rapidement constater qu'une question revient souvent, celle de la fermeture du commissariat de police de Chaumont. Annoncée il y a quelques années, elle n'a pas eu lieu, or la rumeur redevient insistante. Pouvez-vous nous répondre sur ce point ?

Mme le PREFET : Croyez-le ou pas, depuis près de 4 mois que je suis en poste, je n'ai jamais entendu parler de ce sujet.

Bien évidemment, le commissariat de Chaumont ne fermera pas. La radicalisation étant un vrai sujet de préoccupation, les renseignements territoriaux y ont même été étoffés.

J'ai également demandé davantage de gardiens de la paix issus des concours sortant en septembre. Je n'oublie pas Saint-Dizier, dont la sous-préfète était autrefois commissaire de police. J'ai demandé un commissaire de police et un homme, et j'ai obtenu un commissaire de police et une femme ! Très sérieusement, Chaumont durera et va être renforcé, tout comme Saint-Dizier, où nous connaissons un problème de recrutement. Les sorties d'écoles sont donc primordiales, puisque les jeunes gardiens peuvent être affectés. Chaumont n'est donc, pour moi, pas un problème, au contraire de Saint-Dizier.

M. le PRESIDENT : Monsieur Gouverneur.

M. Laurent GOUVERNEUR : Madame la Préfète, à l'écoute de votre présentation, il manque, à mon sens, l'ensemble des réformes que les communes ont dû absorber à travers l'activité récente de l'Etat et notamment les SCoT, les PLUI, les pays transformés en syndicats mixtes, en PETR, les PDU, les PLH, la mutualisation des services, les différentes mises aux normes accessibilité, la dématérialisation, la fusion des régions et celle des cantons, une première fusion des EPCI et enfin le dernier SDCI en date.

Dans nos conseils municipaux, règne une grande incompréhension. Nous, conseillers départementaux, arrivons à suivre tant bien que mal, même si nous devons désormais nous entourer de techniciens pour relayer les informations à nos conseillers municipaux.

Je vous appelle à ralentir le rythme et s'agissant du dernier volet du SDCI et notamment de la fusion des syndicats, de mettre de la souplesse dans les dates et les délais. Nous sommes débordés. Merci.

Mme le PREFET : Il s'agit moins d'une question que d'un constat. J'ai conscience que ces réformes ont été lourdes, rapides, souvent concomitantes. Je vous apporte mon soutien. On a tellement accusé l'Etat d'immobilisme qu'il peut lui arriver, parfois, d'en faire trop ou trop à la fois.

Concernant les syndicats, les mesures vont être réalisées doucement. Par ailleurs, je constate que la Haute-Marne est l'un des derniers départements à avoir créé les SCoT.

Toutefois, certains sujets auxquels nous tenons et sur lesquels nous sommes partenaires des collectivités locales, tels que le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, ne pourront être reportés. Ce schéma devant être réalisé au 1^{er} janvier 2018, il sera travaillé en 2017.

La réforme de l'Etat consiste également à ne plus délivrer de titres, mais à aider de façon plus efficace les collectivités locales, par davantage de fonctionnaires.

M. le PRESIDENT : D'autres questions ? Monsieur Fuertes.

M. Nicolas FUERTES : L'escadron de gendarmerie mobile de Chaumont étant, d'après mes informations, lié à la centrale de Clairvaux, sera-t-il menacé par la fermeture du site ?

Mme le PREFET : Cette réponse ne vous est pas apportée par le Préfet de Haute-Marne, mais par le Préfet délégué sécurité, que j'étais encore il y a 4 mois.

Il n'y aura plus aucune fermeture d'escadron. 5 ont été supprimés sous l'ancienne présidence et nous souffrons depuis, pour les manifestations d'ordre public, d'une insuffisance de forces mobiles. L'escadron de Chaumont est 90 % du temps hors du territoire, il n'est donc absolument pas lié à la centrale.

M. le PRESIDENT : Bertrand Ollivier.

M. Bertrand OLLIVIER : J'ai déjà dit quelques mots de la sécurité routière et le fais régulièrement dans cette assemblée.

S'agissant de la RN 67, quelques tronçons sont régulièrement réalisés, mais d'autres continuent de se dégrader, or on s'aperçoit aujourd'hui que les radars fixes n'empêchent pas les accidents graves.

Ne faudrait-il pas penser à améliorer l'état de nos routes ?

Mme le PREFET : Je suis consciente, pour faire souvent le trajet entre Saint-Dizier et Chaumont, que cette route est dangereuse, mal conçue et très accidentogène. Vous trouverez en l'autorité préfectorale de Haute-Marne un relais insatiable auprès de la Région pour au minimum augmenter les deux fois deux voies, moyennant finances. Le trafic de camions y est par ailleurs

extraordinairement surprenant, à toute heure du jour et de la nuit. Je comprends votre problème.

M. le PRESIDENT : D'autres questions ?

Madame le Préfet, vous savez certainement qu'à l'époque de la décentralisation, il a été question de transférer la RN 67. Nous avons réussi à démontrer, grâce au concours et au travail des services de l'Etat et des nôtres, que le trafic sur cette route était ce que l'on appelle techniquement du « grand transit ».

Le bruit court, ici et là, qu'une nouvelle décentralisation des routes nationales se profilerait. L'Etat souhaite naturellement que la rocade bretonne revienne aux Bretons, etc. Pour nous, c'est hors de question.

Je profite de cette question pour vous rapporter le problème du Nord Haute-Marne et singulièrement, du trafic entre Saint-Dizier et Troyes, qui passait par Eclaron, puis a été dévié par Montier-en-Der, Louze, pour continuer dans l'Aube.

Il nous a été rapporté ce matin par notre chère collègue Madame Leduc, ici présente, que la population est excédée. J'ai failli me faire tuer sur cette route par un camion qui avait grillé un feu rouge. Cela ne peut continuer éternellement ainsi.

Puisque l'Etat a décidé de diminuer les aides aux départements, nous n'avons plus l'argent pour réaliser ce type de travaux. La déviation de Montier-en-Der coûterait 30 à 40 M€, y ajouter Louze augmenterait ce coût de 20 M€. C'est impossible.

Des possibilités de déviation de cette circulation poids lourds existent, encore faut-il que l'Etat soit proactif en la matière. Vous le savez, l'Etat demande aux maires, auxquels il a laissé la responsabilité du pouvoir de police, d'interdire la circulation aux poids lourds. Pour cela, une solution alternative doit être proposée.

En la matière, j'aurais pu apporter des amendements à la loi sur la République numérique. Le problème est que les chauffeurs poids lourds utilisent des GPS, lesquels ne sont pas adaptés à ce type de véhicules. Ainsi, nous voyons des camions coincés dans Chaumont, à Humberville ou sur le pont de Jorquenay.

Madame le Préfet, voici l'idée élaborée collectivement ce matin : que l'Etat impose aux éditeurs, par le biais d'une proposition d'amendement en commission mixte paritaire dédiée à la loi sur la République numérique, de concevoir des programmes adaptés aux poids lourds. Pardonnez-moi d'entrer dans ce type de détails, mais ce sujet concerne, Madame la sous-préfète de Saint-Dizier, l'ensemble de la circulation entre Saint-Dizier et la sortie en Haute-Marne vers Brienne et Troyes. Cette situation implique des accidents, des camions qui perdent leur chargement. Personne n'a été tué jusqu'ici, mais cela pourrait arriver demain.

Je vous propose, Madame le Préfet, d'étudier particulièrement cette question. Cette affaire est, pour moi, une affaire régaliennne. Vous ne devez pas demander aux maires de porter sur leurs épaules ce type de problèmes ; ils n'ont pas la réponse, au contraire de l'Etat. Agir sur ce sujet au niveau national agréerait tous mes collègues.

Mme le PREFET : Je suis persuadée que si le parlementaire que vous êtes déposait un amendement sur ce projet de loi ou une proposition de loi pouvant y être rattachée, cela nous aiderait.

M. le PRESIDENT : Je vous y aiderai. Nous en arrivons à des affaires cocasses de poids lourds articulaires, de semi-remorques coincés. Cela devient ridicule. Merci, Madame le Préfet.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Il me reste à remercier les services de l'Etat et vous singulièrement, Madame le Préfet.

Mme le PREFET : Merci de votre accueil.

M. le PRESIDENT : Le temps que je raccompagne Madame le Préfet, nous allons examiner, sous la houlette de Madame la Première Vice-Présidente, la fin du DM2 et le début de notre commission permanente.

Madame Anne-Marie NÉDÉLEC : S'agissant des délibérations de la commission permanente, voici la liste des pouvoirs à vous communiquer:

- Monsieur Nicolas Fuertes donne pouvoir à Monsieur Bertrand Ollivier ;
- Madame Anne Cardinal donne pouvoir à Madame Véronique Michel ;
- Monsieur Mokhtar Kahlal donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel Rabiet ;
- Madame Pazdzior donne pouvoir à Monsieur Paul Flamérion ;
- Madame Elisabeth Robert-Dehault donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel Feuillet ;
- Madame Rachel Blanc donne pouvoir à Madame Fabienne Schollhammer.

Je vous ai transmis ces informations de manière légèrement anticipée, pardon pour ce petit décalage. Passons aux rapports de la troisième Commission, rapport III-1. Le rapporteur est Monsieur Gendrot.

IIIe COMMISSION

Infrastructures et voies de communication

Bilan des acquisitions et transferts immobiliers réalisés par le Département de la Haute-Marne

Rapport n° III – 1

M. Bernard GENDROT : Les acquisitions et les cessions et transferts concernent essentiellement :

- les emprises nécessaires à des aménagements routiers et au plan Haute-Marne numérique ;
- des terrains pour les rétablissements de routes départementales par l'Etat.

Cette année, aucune cession immobilière par le Département n'a eu lieu.

En annexe, vous est présentée la liste des opérations réalisées ; elles portent principalement sur Villegusien, Merrey, Robert-Magny et Prauthoy.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la troisième Commission le 3 juin.

Madame Anne-Marie NÉDÉLEC : Merci Monsieur Gendrot. Y a-t-il des interventions ? Pas de demande de prise de parole. Attention, s'agissant des conseillers disposant de pouvoirs, ceux-ci ne valent que pour la commission permanente.

VOTE

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Madame Anne-Marie NÉDÉLEC : Passons à présent au rapport II de la troisième Commission, présenté par Monsieur Lacroix.

IIIe COMMISSION

Infrastructures et voies de communication

Infrastructures routières – Programme 2014-2018

Rapport n° III – 2

M. Nicolas LACROIX : Dans le cadre du programme pluriannuel des infrastructures routières, nous avons voté une autorisation de programme de 14,1 M€ pour les opérations de sécurité.

Ce rapport vous propose d'aménager cette enveloppe afin d'une part, de pouvoir aménager le carrefour du lieu dit « Beaulieu » et d'autre part, de pouvoir aménager un accès direct sur la RD 619 au niveau de la zone Plein Est.

Pour l'aménagement du carrefour dit de « Beaulieu », un crédit de paiement de 100 000 € avait été voté lors du budget primitif 2016 afin d'engager les prestations nécessaires pour la réalisation des travaux en 2017.

Or la communauté d'agglomération de Saint-Dizier souhaitant créer, dès cette année, une piste cyclable entre Wassy et le lac du Der (piste cyclable qui traverserait la RD 384 au niveau du carrefour de Beaulieu), Monsieur le Président vous propose d'engager les travaux au cours du troisième trimestre 2016 et d'inscrire à ce titre un crédit de paiement complémentaire d'1,07 M€.

Monsieur le Président vous propose également d'inscrire un crédit de paiement de 100 000 € pour réaliser les diagnostics et études nécessaires à l'aménagement d'un accès sur la RD 619 à Chaumont sur la zone Plein Est, en prévision de l'implantation sur ce site de l'entreprise LISI.

En effet, dans le cadre du projet de déménagement des Forges de Bologne sur la zone Plein Est à Chaumont, il est nécessaire de réaliser, au cours du deuxième semestre, une étude de faisabilité d'un accès direct sur la RD 619 afin de déterminer la position optimale de la desserte de l'usine du point de vue de la sécurité des usagers de la route, mais aussi de sécuriser l'accès à l'entreprise Parisot-Goudrand.

Par ailleurs, lors de la décision modificative n° 1, nous avons voté la création d'un programme de réhabilitation du pont levant de Luzy-sur-Marne et des sept ponts mobiles sur le canal entre Champagne et Bourgogne, supportant une route départementale. Un crédit de paiement de 120 000 € pour les études préalables aux travaux avait été également inscrit.

Afin de pouvoir réaliser les travaux de réhabilitation du pont levant de Luzy-sur-Marne,

Monsieur le Président vous propose l'inscription d'un crédit de paiement complémentaire de 400 000 €.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont recueilli l'avis favorable de la troisième commission le 27 mai 2016.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Rapporteur. Je souhaiterais apporter quelques commentaires.

Le deuxième point de ce rapport est pour moi l'occasion de vous informer de l'avancée du déménagement de l'entreprise LISI du site des Forges Manoir Industries à Bologne, dont ils ne sont plus propriétaires.

Nous avons créé in extremis une société d'économie mixte, qui a pour actionnaire majoritaire le Département de la Haute-Marne. Les actionnaires majoritaires sont :

- un particulier détenant une action de 1 000 euros ;
- le GIP de la Haute-Marne.

Rappelons que la loi NOTRe a transféré la compétence économique essentielle aux régions et aux intercommunalités ; en l'occurrence, il s'agit de la communauté d'agglomération de Chaumont. Cette loi oblige les départements à proposer de céder au minimum 2/3 de leurs actions aux collectivités, lesquelles détiennent désormais la compétence économique au détriment des départements.

Nous avons donc proposé 2/3 de nos actions à l'agglomération de Chaumont et/ou à la Région, mais il est possible que l'agglomération, additionnée au conseil régional, ne souhaite pas en détenir autant.

Par conséquent, la question du devenir de notre SEM se pose. La doctrine de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) n'est pas encore assurée sur cette question. Certains bruits ont fait état d'une dissolution de la SEM en cas de non cession des 2/3 au moins des actions. J'ai fait valoir à Monsieur le Ministre Baylet et au Ministre de l'Économie que si tel était le cas, la Haute-Marne perdrait la première entreprise du département par ses 700 emplois.

Voilà où nous nous trouvons. Les propositions sont faites, nous attendons une réponse. La réalité s'oppose parfois aux élans post-électorales. Je respecte parfaitement toutes ces collectivités, locales ou régionales et je ne veux en aucun cas les obliger à acquérir quoi que ce soit.

Le deuxième point est que la SEM fonctionne, dispose d'un conseil d'administration, d'un président, d'un vice-président. Elle consulte actuellement les banques, dans le cadre des 40

ou 50 M€ à emprunter. J'étais cette semaine en réunion à la Caisse des dépôts et cotisations et son bras armé, la BPI. Je pense que nous trouverons des prêteurs, d'autant plus que LISI est une excellente signature.

Pour maintenant, il s'agit de préciser les besoins avant projet définitif de LISI. La SEM est libre de ses constructions. Puis il faudra lancer le permis de construire, réaliser les études environnementales, etc. Le projet n'a pas pris d'avance. LISI 2020 deviendra peut-être LISI 2021, ou autre. De notre côté, nous sommes prêts et attendons les projets de LISI.

Je tenais à vous dire, pour vous rassurer, que puisque nous n'avons pas le droit de verser quelque subvention que ce soit pour la construction, LISI paiera à la SEM ce qu'elle coûtera. Pour cela, LISI doit être d'accord avec toutes nos dépenses. J'ai donc envoyé une lettre d'intention à Monsieur le Président directeur général de l'entreprise, avec qui je m'entends très bien, pour lui signifier que pour toute décision prise, une cosignature lui sera demandée. Ainsi, aucune plainte judiciaire ne pourra être formulée. Il en est d'accord.

La SEM fonctionne d'une façon assez simple et nous aiderons Simon Bacik, chargé de mission ici présent, garçon brillant et très sympathique, à assurer l'ensemble de ces points. J'ai bon espoir. Si un problème advient, il ne viendra pas de nous, car nous sommes proactifs. On pourra m'accuser de trop défendre LISI par rapport à d'autres collectivités, mais ce projet représente 700 emplois aujourd'hui et demain peut-être plus !

Toutefois, à titre personnel, je ne suis pas totalement convaincu que Plein'Est soit le meilleur endroit pour implanter LISI. Plein Est a été organisé comme une zone d'activité artisanale ; il suffit, pour s'en convaincre, d'observer la largeur des voiries, les virages, etc. Le terrain n'est pas plat. Il y a des travaux d'aplanissement à effectuer. Je ne sais pas si mon comptable, qui est implanté zone Plein'Est, acceptera de voir son stylo-bille sauter en permanence, à chaque coup de pilon !

Mais je n'ai pas d'états d'âme. Une chose compte pour moi : LISI et la réussite de ce projet. Je tiens à ce que vous en soyez convaincus. Tant que je serai aux manettes, je les aiderai et ferai tout ce qui est nécessaire pour qu'ils aboutissent dans leur projet.

D'ailleurs, un autre accès est nécessaire. L'accès actuel est bon pour des véhicules légers, mais pas davantage, il suffit de regarder les zones industrielles de Saint-Dizier. Nous y arriverons, cela ne coûtera rien à la collectivité. Le GIP prêtera de l'argent au même taux que les banquiers.

Bien sûr, nous ne verrons pas la fin de ce projet, qui se produira dans trente ans. Seuls les plus jeunes, Nicolas, Paul, peut-être Monsieur Convolte et bien entendu Astrid, Karine, seront toujours là. C'est une affaire de longue haleine et nous faut la débiter de manière à ce qu'elle

aboutisse.

Toute mon énergie ainsi que celles du directeur général, de Monsieur Masson et de Simon, sont dirigées vers la réussite de ce projet. L'essentiel est que Monsieur Viellard, patron de LISI, nous fasse confiance ; c'est pour l'instant le cas.

Pardonnez la longueur de mon propos. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie pour cette unanimité. Nous avons achevé les rapports de la troisième Commission, restent deux rapports de la première Commission.

Ire COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I – 2

M. le PRESIDENT : Je vous présente ce rapport en application de l'article L3221-10-1 du Code général des collectivités locales. Par délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015, vous m'avez délégué pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance.

Vous m'avez autorisé à :

- intenter au nom du Département des actions en justice ;
- défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Je me suis engagé à vous informer complètement de l'exercice de cette compétence.

Aussi, je vous présente la liste des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice depuis notre séance du 25 mars. Le tableau annexé distingue les contentieux portés devant la juridiction administrative d'une part et ceux portés devant les juridictions civiles et pénales d'autre part.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote, mais peut donner lieu à discussion. Vous avez donc la parole. Pas de demandes d'information ? Il peut y en avoir ultérieurement. Je redis ici, quoique l'on ne me croie pas forcément, que les services ont instruction de répondre à toutes les questions qui leur sont posées. Passons au rapport suivant, la décision modificative.

Ire COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Décision budgétaire modificative n° 2 de l'exercice 2016 – budget principal

Rapport n° I – 9

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n° 2 de l'exercice 2016 se rapportant au budget principal et correspondant au budget supplémentaire de l'année 2016. Cette deuxième décision budgétaire a pour objet principal l'intégration des résultats de clôture de l'exercice 2015 au sein du budget 2016. En outre, cet état budgétaire permet d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif.

Les propositions de cette décision budgétaire modificative se traduisent par une hausse des dépenses de fonctionnement de 1,9 M€ pour un montant de recettes supplémentaires d'1 M€, hors affectation du résultat et une hausse de 2,3 M€ des dépenses d'investissement principalement dédiées à des travaux de voirie (+ 1,9 M€). Ces nouvelles inscriptions sont financées par la hausse de l'autofinancement résultant de la reprise du résultat de l'exercice précédent et l'inscription de 2 M€ de recettes d'investissement supplémentaires.

En section de fonctionnement, les dépenses augmentent d'1,919 €.

La principale dépense vous a été présentée dans un rapport particulier et concerne les dépenses liées à la loi ASV, pour un montant de 994 000 €. A noter une compensation intégrale en 2016 de ces nouvelles dépenses à travers des dotations CNSA.

Par ailleurs, il vous est proposé l'inscription de crédits nouveaux dont :

- 60 000 € pour l'organisation de l'exposition *Austrasie, le royaume mérovingien oublié* à la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Blaise et Der ;
- 35 775 € au titre de la programmation culturelle sur les secteurs de Saint-Dizier et de Chaumont ;
- 10 000 € pour l'organisation de la foire de Saint-Dizier par l'association « Les vitrines de Saint-Dizier » ;
- 60 885,68 € au titre de la participation au fonctionnement du SYMTEC ;
- 65 480 € de crédits complémentaires versés au Syndicat du Der ;

- 14 000 € pour l'acquisition d'un pack DICT avec 10 000 documents supplémentaires ;
- 79 000 € d'ajustements de crédits sur la politique de l'éducation afin de faire face à l'augmentation notamment du nombre de bénéficiaires des aides à la pension et à la demi-pension (75 000 €) et 4000 € au titre de l'opération collèges pour la visite des sites du Mémorial Charles de Gaulle et de la villa gallo-romaine à Andilly ;
- 400 000 € pour l'ajustement du montant des crédits relatifs à l'annulation de titres et à l'admission de créances en non valeurs (100 000 €) et la constitution d'un crédit provisionnel dans le cadre du protocole transactionnel avec Vert Marine (300 000 €) ;
- 150 000 € pour le prolongement de la campagne de communication 2013 « Répondez à l'appel de la Haute-Marne ! » ;
- 50 258 € pour la prise en charge du déficit 2015 du Laboratoire départemental d'analyses.

Enfin, il vous est proposé la création d'une autorisation d'engagement relative à la formation de nos agents à la conduite d'engins, pour un montant de 150 000 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles augmentent de 4,829 M€. Deux ajustements sont opérés :

- l'inscription de la contribution au Conseil départemental de l'Aube aux charges de fonctionnement pour des personnels dans les collèges haut-marnais (+ 12 945 €) ;
- l'inscription de recettes versées par la CNSA pour compenser les nouvelles obligations liées à l'application de la loi ASV (+ 994 000 €).

Enfin, le report du résultat 2015 de 3,823 M€ sur le budget supplémentaire 2016, dont la procédure d'affectation a été précisée en rapport particulier, explique ainsi la majeure partie de la hausse des recettes de fonctionnement et par conséquent, l'augmentation globale de l'autofinancement de 2,910 M€ affecté au financement de nouvelles dépenses d'investissement et à la baisse de l'emprunt prévisionnel d'équilibre.

Au niveau de la section d'investissement, les dépenses augmentent de 2,353 M€.

Les principales modifications budgétaires proviennent de la voirie départementale (+ 1,9 M€). Il vous est proposé d'augmenter les crédits pour les opérations de sécurité pour un

montant de 1,310 M€ suite à l'avancement des travaux. Afin de réaliser divers travaux sur les chaussées non prévus au budget primitif, il convient d'inscrire 210 000 € de crédits et 400 000 € de crédits supplémentaires sont nécessaires pour la réhabilitation du pont mobile de Luzy.

Par ailleurs, il vous est proposé la création de deux autorisations de programmes : la première, d'un montant de 700 000 €, pour la mise en œuvre d'un réseau des collèges haut-marnais avec l'inscription de 400 000 € crédits de paiement, la seconde pour la vectorisation du cadastre en partenariat avec la DDFIP pour un montant de 150 000 €.

Sont soumis également à votre approbation l'ajustement des crédits liés à la téléphonie mobile, à la suite de la modification des sites de téléphonie mobile, pour un montant de 70 000 € et le versement d'une subvention d'investissement au PETR du pays de Langres d'un montant de 72 527 €.

En ce qui concerne le service informatique, il convient aussi d'inscrire 40 000 € de crédits complémentaires pour l'acquisition de logiciels de gestion de portefeuilles de projets.

Comme chaque année, une actualisation des autorisations de programme des aides aux communes est également proposée. Un reliquat de 365 881 €, issu de programmes antérieurs à 2016, est réaffecté sur le fonds de grands travaux ruraux (FGTR) qui fait l'objet de tensions en termes de dossiers éligibles.

Concernant les recettes d'investissement, elles progressent de 2,056 M€. Les recettes d'investissement de la voirie ont été ajustées à la hausse en fonction des recettes encaissées non prévues au budget primitif et des notifications reçues (+ 1,802 M€).

Par ailleurs, les cessions du centre d'exploitation de Châteauvillain et de la trancheuse de Haute-Marne numérique sont estimées à 212 000 € et les recettes de co-construction avec Orange suite à la pose de fourreaux non prévues au budget primitif s'élèvent à 27 543 €.

Sont également inscrites, 14 250 € de recettes de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet « *Collèges numériques et innovation pédagogique* ».

En conclusion, pour équilibrer la présente décision modificative du budget principal, il vous est proposé :

- de reporter sur l'exercice 2016 le résultat excédentaire de l'exercice 2015 pour 3,823 M€ et de fixer ainsi le niveau d'autofinancement à 22,812 M€ ;
- de distribuer l'emprunt prévisionnel d'équilibre de 2,614 M€, qui passe de 15,031 M€ à 12,417 M€.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces

propositions, qui ont recueilli l'avis favorable de la première Commission le 6 juin 2016.

M. le PRESIDENT : Merci Madame le Rapporteur. La présentation d'une décision modificative n'est pas un exercice facile, nous pourrions y passer l'après-midi.

La vectorisation du cadastre correspond à une minoration des dépenses de 150 000 € ; une révolution est en cours. Le cadastre a été inventé par Napoléon et n'existait pas en Italie il y a encore dix ans. En Grèce, il n'existe toujours pas, d'où les problèmes de l'administration. En Grande-Bretagne et ailleurs, je ne saurais dire s'il existe toujours.

Quoi qu'il en soit, l'institution du cadastre était une avancée extraordinaire, aboutissant à un document merveilleux, travaillé au dixième de millimètre. Voilà maintenant que la DGFIP intervient pour créer un nouveau cadastre compatible avec les cartes de l'IGN.

Sur les anciennes cartes, les lignes à haute tension, qui permettent pourtant de se repérer, ne figuraient jamais. Tous ces éléments vont être mariés avec les cours d'eau, les vannes, les routes.

Vouloir fondre la vision de la DGFIP et celle de l'administration du cadastre dans la RPCU (représentation parcellaire cadastrale unique) est une grande révolution. Les agriculteurs, qui ont désormais l'obligation de déclarer à l'administration leur surface cultivée non plus au centiare, mais à l'are près, y sont particulièrement sensibles.

De nombreuses remarques pourraient être formulées quant au Réseau des collègues, etc.

Merci à Yvette d'avoir fait le plus court, mais le plus complet possible. Il est possible de camoufler bien des choses dans ce type de rapports sans que vous ne le remarquiez, mais j'essaie d'être le plus transparent possible et Yvette l'a très bien présenté, merci.

Vous avez la parole. Si vous avez découvert des éléments que vous ne comprenez pas, c'est le moment de nous interroger. Il nous est impossible de présenter ce rapport par ligne de 100 € de modification, au risque d'y passer 15 jours. Sans remarque de votre part, je vous propose de vous prononcer sur cette DM.

VOTE

Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	2 (M. Nicolas Convolte, Mme Laurence Leverrier)

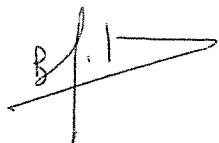
Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Que personne ne parte avant d'avoir signé les documents ! Cette décision modificative adoptée, tournons la page et donnons la parole immédiatement à Monsieur le Directeur général pour nous présenter le rapport I de la commission permanente.

L'ordre du jour de la séance plénière étant épuisé, la séance est levée.

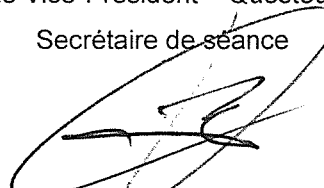
Le procès-verbal, arrêté le 21 octobre 2016,

Le Président du conseil départemental



Bruno SIDO

Le Vice-Président – Questeur
Secrétaire de séance



Gérard GROSLAMBERT